



cne

L'Université René Descartes Paris 5

Rapport d'évaluation

mars 2006

Rapport d'évaluation de l'Université René Descartes Paris 5

**Comité national d'évaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel**

Constat et recommandations

Le lecteur trouvera au fil des pages de ce rapport un ensemble de constats, de suggestions ou de recommandations sur les champs couverts par l'évaluation : gouvernement de l'établissement, politique de l'offre de formation, politique de la recherche, vie étudiante et prise en charge de la garantie de la qualité. Une partie seulement de ces éléments est reprise ici dans un exposé centré sur quelques thèmes retenus comme importants par le CNÉ. Ils ont trait notamment aux conditions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de l'établissement. Ils portent aussi sur les interactions au sein de l'établissement à tous niveaux et à la participation des acteurs de l'université à la construction de l'entité René Descartes - Paris 5.

Il faut poser d'emblée que l'Université René Descartes - Paris 5, étant donné l'excellence de très nombreux de ses secteurs d'activité, et peut-être à cause de cela, est en recherche de cohérence. Cela est vrai pour la politique globale de l'université, mais aussi à l'échelle de ses composantes. C'est un objet de débats internes qui sous-tend les politiques de l'établissement depuis sa création.

Le questionnement récurrent de cette institution sur ses fonctionnements et son identité s'élabore à partir d'une situation générale tout à fait positive. L'établissement est bien administré, et sa politique générale est active et au service du développement de l'institution. Cette seconde évaluation institutionnelle conduite par le CNÉ confirme l'analyse de l'évaluation de 1993 : l'Université René Descartes est constituée de composantes fortes et reconnues dans chacun de leurs domaines scientifiques. Toutes n'ont pas des organisations optimales et des structures qui leur permettent de valoriser leurs potentialités au meilleur niveau, mais aucune ne démerite.

L'interrogation sur la cohérence se justifie par la présence d'un ensemble de disciplines riches de formations et recherches de qualité qui peuvent tout aussi bien s'ignorer et se développer séparément que se rencontrer et s'enrichir mutuellement dans des actions concertées : santé, psychologie, sciences humaines et sociales, droit, gestion, mathématiques, informatique, STAPS, IUT. En bref, la question est la suivante : à l'Université René Descartes le tout est-il plus grand que la somme des parties ou bien n'est-il que la somme arithmétique, parfois contrariée, d'éléments certes de qualité mais disjoints ?

Avant d'aller plus loin, il est important de signaler que cette question est assumée par la plupart des acteurs de l'université et notamment ceux qui y exercent des responsabilités, qu'il s'agisse de l'administration centrale ou des composantes. C'est un constat positif car la cohérence du développement d'un établissement universitaire ne va pas de soi et tous les établissements ne sont pas en mesure d'ouvrir un débat interne sur le sujet.

I - Poursuivre la politique de recherche de l'excellence de toutes les composantes

Le questionnement sur la cohérence de l'établissement prend souvent la forme d'une interrogation sur l'identité de l'Université René Descartes. Il est tentant de voir dans le pôle scientifique santé l'axe possible pour la définition de cette identité. Son poids dans l'université et sa notoriété aux plans français et international en font effectivement un vecteur d'image fort. Peut-on pour autant en faire un principe organisateur au-delà de son propre domaine scientifique ? En d'autres termes, peut-on faire de la santé un objet qui s'imposerait aux autres disciplines et secteurs de recherche ?

Pour le CNÉ, la réponse est nuancée. Elle est négative si l'ambition s'inscrit dans une logique d'adhésion nécessaire ou d'exclusion, et finalement d'appauvrissement. Elle est positive s'il s'agit d'un résultat obtenu à l'issue d'interactions volontaires et choisies, ainsi que d'un débat sur ce que recouvre et implique la notion de santé. Il faut veiller absolument à ce que toutes les composantes de l'établissement soient porteuses de stratégies d'excellence dans leurs domaines propres, en formation et en recherche, et qu'elles ne se coupent pas des dynamiques nationales et internationales qui sont les leurs. Les interactions réussies au sein de l'établissement s'appuieront nécessairement sur des enseignants-chercheurs et des chercheurs en prise avec les réalités et les enjeux de leurs secteurs scientifiques particuliers.

Il résulte de ce constat une mise en garde et deux recommandations :

- l'Université René Descartes ne doit pas céder à une forme de logique identitaire fondée finalement sur une vision étroite de son potentiel thématique, mais plutôt réfléchir à ce qui constitue sa personnalité et son originalité. Il faut continuer les actions entreprises pour que chacun des domaines scientifiques de l'établissement s'organise de manière à favoriser le débat et la confrontation scientifique interne ;
- la constitution de sites cohérents doit rester un axe majeur de la politique de l'établissement. C'est un moteur essentiel du dynamisme et du pilotage des composantes ;
- le CNÉ suggère à l'Université René Descartes, en parallèle des actions déjà engagées, de créer des occasions de rencontres plus ouvertes pour ses chercheurs et ses enseignants-chercheurs de manière à favoriser les opportunités de projets initiés et portés par leurs acteurs directs. Elle lui recommande en particulier de veiller à la composition des commissions de spécialistes.

Le CNÉ invite l'Université René Descartes à choisir une logique intégratrice, moins visible dans ses effets premiers, mais certainement durable. Il s'agit au fond de rechercher à l'échelle de l'établissement les moyens de créer un authentique projet cartésien prenant en compte l'homme dans sa totalité.

II - Affermir la logique de projet par une connaissance partagée des contraintes et des opportunités

L'Université René Descartes doit pouvoir apprécier les marges de manœuvre dont elle dispose. Cela est vrai tant vis-à-vis des contraintes extérieures (autres universités, grands organismes, AP-HP, environnement géographique) que pour le fonctionnement de ses structures internes (composantes, disciplines, commissions de spécialistes, écoles doctorales, instituts fédératifs de recherche, équipes de recherche, instances de réflexion et de décision multiples). Cette remarque s'adresse à l'ensemble de l'établissement. En effet, l'intrication des contraintes impose réactivité et capacité à saisir les opportunités. Cette dimension nécessaire de la politique de l'établissement ne peut être que renforcée par une stratégie de communication et de dialogue interne qui permette à chacun de mesurer les enjeux.

Très concrètement, il apparaît que l'Université René Descartes gagnera à renforcer l'accompagnement de ses projets. Il s'agit de développer plus systématiquement des phases d'information et de travail critique avec tous les acteurs concernés de l'ensemble de l'établissement en préalable des nécessaires décisions.

Le CNÉ invite l'Université René Descartes à développer complètement la logique de projet qu'elle a initiée et sur laquelle elle entend baser son développement. Plusieurs pistes peuvent être suggérées :

- renforcer la connaissance des cultures différenciées des composantes, en tirant parti notamment de la capacité d'évaluation interne remarquée ;
- clarifier les relations entre instances à tous niveaux, afin que leur intrication ne vienne pas obscurcir les mécanismes des prises de décision et affaiblir les organes représentatifs élus ;
- accompagner les acteurs des projets dès les phases de conception, afin de favoriser l'appropriation des enjeux et la constitution de valeurs partagées dans chacune des composantes.

III - Développer l'utilisation des résultats des évaluations internes

Sur la question des valeurs, et finalement de la personnalité, l'Université René Descartes trouvera, sans doute dans une réflexion sur ses outils de pilotage, les occasions de faire des avancées importantes. En effet, si les capacités de connaissance de soi existent clairement pour ce qui est de la collecte des données, l'utilisation des résultats reste une dimension qui doit être renforcée à tous niveaux.

C'est un point important bien entendu pour le pilotage et la cohésion de l'établissement, mais aussi parce que la quantité de travail demandé impose d'en justifier l'utilité. Cela ne va pas de soi et il existe un risque de découragement possible des contributeurs si rien n'est entrepris pour l'éviter. En effet, la valorisation des informations conditionne la durabilité des dispositifs d'évaluation. En d'autres termes, les mécanismes de garantie de la qualité ne peuvent durablement s'installer sans appropriation et utilisation des résultats mesurés par les acteurs concernés dans chacun des niveaux structurels et composantes de l'université.

L'appropriation des résultats des évaluations passe par le renforcement du dialogue interne sur l'interprétation des informations et les moyens de remédiation. À cet égard, et en parallèle d'une évaluation interne globale et actualisée régulièrement, le CNÉ invite l'Université René Descartes à organiser

systématiquement les évaluations des enseignements. C'est une échelle propice à la réflexion. Elle connecte directement l'activité individuelle aux résultats et favorise l'intégration des étudiants. C'est aussi une activité qui justifie pleinement un accompagnement et une réflexion collective pour devenir porteuse de sens. Il s'agit là d'un terrain possible pour la réflexion que l'Université René Descartes poursuit sur son identité.

La réflexion doit notamment prendre en compte le fait que la bipolarité disciplinaire santé-sciences/sciences humaines et sociales se double d'une hétérogénéité des publics. L'université accueille, selon ses composantes ou ses formations, des étudiants issus de concours et d'autres non sélectionnés. Il est nécessaire que les uns et les autres aient conscience de ces différences. Cette différenciation n'exclut pas que l'excellence soit recherchée sur le terrain de la formation de tous les étudiants aussi bien que dans le domaine des résultats scientifiques.

IV - Faire de l'ambition internationale un axe majeur de la cohérence

À l'issue d'une l'évaluation qui conclut nettement à la capacité de l'Université René Descartes à susciter et entretenir un développement de qualité dans tous ses domaines de compétence, il apparaît donc que cet établissement se doit désormais de passer d'une réflexion interne focalisée sur la définition d'objectifs en matière de recherche et d'enseignement à une réflexion complémentaire et plus fondamentale sur sa culture propre.

Pour le CNÉ, la cohérence recherchée est à construire à partir des valeurs qui fondent la vie universitaire. Il s'agit, bien entendu, des valeurs propres à l'enseignement supérieur et à la recherche, mais aussi de valeurs particulières que les communautés pédagogique, scientifique et administrative, chacune comptable pour partie de la réputation de l'ensemble Université René Descartes, doivent définir en commun. L'ouverture de ce champ de réflexion est nécessaire pour donner des réponses aux questions d'orientation et de mise en synergie que beaucoup se posent dans l'établissement.

C'est probablement une entreprise qui comporte quelques risques, comme toute mise en mouvement d'ensemble, mais l'Université René Descartes paraît bien armée pour que le débat interne reste ancré dans une connaissance approfondie des réalités qui sont les siennes. Dans cette perspective, l'ambition internationale mise en avant par les responsables de l'établissement est, non seulement légitime à la lumière du potentiel de l'établissement, mais de surcroît une source évidente de réflexion et de progrès collectifs sur la qualité des résultats à garantir dans tous les domaines, tant pour la formation que pour la recherche. Le CNÉ ne peut qu'engager l'université à mettre en pratique les principes qu'elle énonce.

Table des matières

Présentation de l'établissement	3
I Historique	3
II Formations et recherche	4
III Chiffres-clés	4
IV Conclusions et recommandations de 1993	10
V Problématique et mise en oeuvre de l'évaluation de 2005	10
La démarche qualité	13
I Le système d'information et la capacité d'évaluation interne	14
II Le développement de la culture d'évaluation et de la qualité	15
L'Université René Descartes	17
I René Descartes et l'identité de l'université ?	17
II Gouvernance, contraintes et modalités d'action	24
III L'offre de formation	31
IV La recherche	40
V Être étudiant à l'Université René Descartes	52

Annexe	57
Liste des sigles	61
Réponse du président	65
Organisation de l'évaluation	71

Présentation de l'établissement

I - Historique

Héritière de l'ancienne faculté de médecine de Paris, l'Université René Descartes - Paris 5 est créée le 12 mars 1970 à partir des anciennes facultés de Paris. Elle rassemble des composantes de la faculté de médecine (Cochin-Port-Royal ; Necker-Enfants malades ; Paris Ouest ; médecine légale, droit médical et déontologie), de la faculté de pharmacie et une partie de la faculté des lettres et sciences humaines (sciences sociales, psychologie, sciences de l'éducation, linguistique, mathématiques, logique formelle et informatique). Ces unités sont réparties en 13 UER. Y sont ajoutées, pour constituer une grande université pluridisciplinaire, l'odontologie à partir de l'École nationale de chirurgie dentaire de Paris, l'Institut de psychologie (3^e cycle), l'éducation physique et sportive (IREPS), l'unité biomédicale des Saints-Pères, l'IUT de l'avenue de Versailles (création en 1968) et enfin, en 1976, les études juridiques issues de la sécession d'une partie des enseignants de Paris X-Nanterre.

L'université comptait à cette date 19 UER et la lutte contre cette balkanisation a été un combat permanent des présidents qui ont parallèlement cherché à établir un équilibre entre les trois grandes disciplines qui la composent : la médecine, la pharmacie et les sciences humaines et sociales, et ce, malgré le poids prééminent de la santé qui compte 40% des étudiants inscrits. L'université a opéré avec succès des fusions et regroupements successifs, la dernière en date étant le rassemblement de ses trois UFR médicales, afin de rendre plus cohérent et plus efficace l'ensemble du dispositif qui, en 2005, ne compte plus que dix composantes.

L'université a hérité des locaux et des archives de l'ancienne faculté de médecine de Paris. Construite à la fin du règne de Louis XV, elle abrite principalement le siège de l'université, mais aussi la bibliothèque et le musée d'histoire de la médecine dont la création date du XVIII^e siècle. Autour de ce site historique, l'université se développe, en 2005, sur 11 sites principaux bien identifiés, suivant ainsi la ligne d'action soutenue par les présidents successifs, à savoir le renforcement de l'identité disciplinaire des grandes implantations en réunissant en un même lieu formations et recherche.

Enfin, l'université a choisi pour patronyme René Descartes, plaçant ainsi sous le signe de la raison et de la recherche de l'exactitude scientifique ses formations, sa recherche et son fonctionnement.

II - Formations et recherche

Les formations sont organisées selon deux grands pôles : formations relevant du secteur santé d'une part, celles relevant du dispositif LMD d'autre part. Les diplômes d'université (DU) sont répartis selon ces deux pôles : en 2004-2005, 147 dans le secteur santé et 74 dans les autres composantes.

Outre les six années d'études en médecine, pharmacie et odontologie, le secteur santé comprend tout un ensemble de diplômes de spécialisations : capacités, AFS, AFSA, DIS, DES, DESC en médecine, CES, CEC SSMO, DESCB à la faculté de chirurgie dentaire.

Le niveau licence est, organisé en cinq domaines : sciences de la vie et de la santé, sciences et technologie, sciences humaines et sociales, sciences juridiques, sciences économiques et de gestion.

Les domaines comprennent au total 12 mentions de licence générale, 16 licences professionnelles et les formations des 5 départements de l'IUT : gestion, commerce, carrières sociales, information et communication.

Le niveau master est, lui, organisé en trois domaines : sciences de la vie et de la santé (6 mentions recherche, 3 mentions professionnelles, 3 mentions recherche et professionnelles), sciences humaines et sociales (4 mentions recherche, 4 mentions professionnelles, 3 mentions recherche et professionnelles), sciences juridiques, économiques et de gestion (3 mentions recherche, 8 mentions professionnelles, 1 mention recherche et professionnelle).

Les enseignements pilotés par la faculté de droit, l'Institut de psychologie, l'UFR STAPS, l'UFR biomédicale, l'UFR de Mathématiques et Informatique sont regroupés sur un seul site. Les enseignements de la faculté de médecine se répartissent sur le site des Cordeliers et le site de Necker, et ceux de la faculté des sciences humaines et sociales sont principalement dispensés à Boulogne, aux Saints-Pères et au siège de l'université.

Les écoles doctorales sont au nombre de cinq : SHS, cultures, individus, sociétés (ancien intitulé : Éducation, langage, société) ; École du médicament ; Génétique, immunologie, infectiologie et développement (G2ID) ; Droit, gestion, relations internationales ; Cognition, comportement, conduites humaines.

L'Université Paris 5 et l'Université Paris-Sud ont en cotutelle deux écoles doctorales : Épidémiologie, sciences sociales et santé publique ; Sciences du sport et de la motricité.

III - Chiffres-clés

Les chiffres indiqués ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'université à partir des données concernant les étudiants, les personnels, les données financières et patrimoniales.

Les tableaux comportent une indication chiffrée pour :

- l'Université René Descartes - Paris 5;
- l'ensemble des universités de la catégorie : scientifiques et/ou médicales ;

- l'ensemble des universités d'Ile-de-France toutes catégories confondues ;
- l'ensemble des universités françaises toutes catégories confondues.

Les termes utilisés sont explicités en annexe.

L'Université René Descartes est classée dans la catégorie des universités scientifiques et/ou médicales. Sa population est actuellement répartie entre deux pôles quasiment égaux : les sciences et la santé d'une part, les sciences humaines et sociales d'autre part. Ce classement limite la pertinence des comparaisons proposées ci-dessous.

1 - Les étudiants

Évolution des effectifs d'étudiants inscrits

	Effectifs 2003-2004		Évolution 1998/1999 - 2003/2004	
	Nombre d'inscriptions	Dont 1 ^{ères} inscriptions	Nombre d'inscriptions	Dont 1 ^{ères} inscriptions
Université Paris 5	32 605	6 543	+ 13,3%	+ 17,3%
Scientifiques et/ou médicales			+ 1,7%	+ 11%
Île-de-France			+ 3,1%	+ 11,1%
France entière			+ 2,2%	+ 8%

Source : MENESR - DEP - SISE

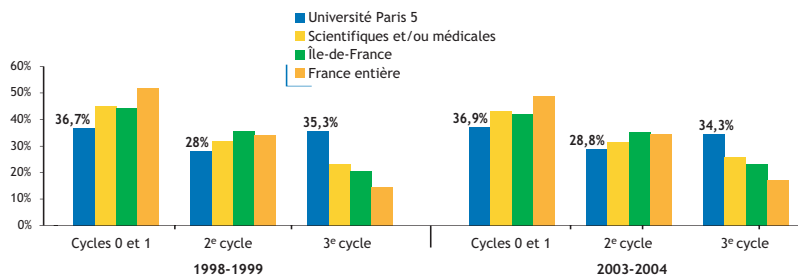
Évolution de la répartition des étudiants par grand secteur* (toutes composantes - inscriptions principales)

	2003-2004						Évolution 1998-1999 / 2003-2004					
	Droit, sc. éco. et AES	Lettres, langues et sc. humaines	Sciences et ingénieurs	STAPS	Santé	IUT	Droit, sc. éco. et AES	Lettres, langues et sc. humaines	Sciences et ingénieurs	STAPS	Santé	IUT
Université Paris 5	16,7%	26,8%	8%	3,1%	39,8%	6,8%	+47,7%	+16,9%	+60,8%	+19,3%	+13,2%	+12,7%
Scientifiques et/ou médicales	11,5%	9,4%	41,3%	3,7%	25,4%	8,6%	+ 8%	+3,7%	-6,1%	+11,7%	+7,6%	-1,6%

*À partir des inscriptions principales, soit 30 732 en 2003-2004

Source : MENESR - DEP - SISE

Répartition des étudiants par cycle universitaire (toutes composantes - inscriptions principales)



Source : MENESR - DEP - SISE

Répartition des étudiants par nationalité et pour chaque cycle en 2003-2004 (toutes composantes - inscriptions principales)

	Cycles 0 et 1			2 ^e cycle			3 ^e cycle		
	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités
Université Paris 5	89,1%	1,9%	9%	84,5%	5,1%	10,4%	71,1%	4,5%	24,4%
Scientifiques et/ou médicales	91%	1,4%	7,6%	86,8%	3,4%	9,8%	75,7%	4,5%	19,8%
Île-de-France	87,3%	2,4%	10,3%	80,5%	5,2%	14,2%	69,5%	6,4%	24,1%
France entière	90,4%	2,2%	7,4%	86,1%	4%	9,8%	75,5%	5%	19,5%

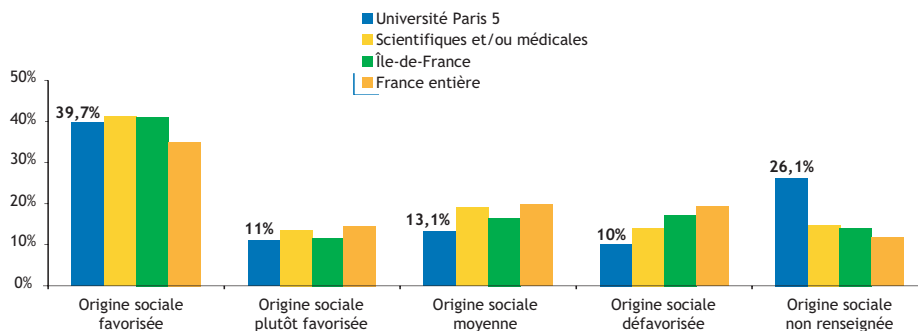
Source : MENESR - DEP - SISE

Évolution de la répartition des étudiants par nationalité (toutes composantes - inscriptions principales)

	Évolution 1998-1999 / 2003-2004		
	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités
Université Paris 5	+ 7,8%	+ 39,2%	+ 44,9%
Scientifiques et/ou médicales	- 4,9%	+ 25,5%	+ 68,2%
Île-de-France	- 4,1%	+ 24%	+ 60,5%
France entière	- 3,6%	+ 30,5%	+ 79%

Source : MENESR - DEP - SISE

Répartition des étudiants par origine sociale (toutes composantes - inscriptions principales) en 2003-2004



Source : MENESR - DEP - SISE

Les boursiers - rentrée 2003

	Total de boursiers	Total de boursiers / inscriptions principales
Université Paris 5	3 923	12,8%
Scientifiques et/ou médicales		12%
Île-de-France		14,2%
France entière		24,5%

Source : MENESR - DEP - AGLAE

Répartition des étudiants par bac d'origine en 2003-2004 (toutes composantes - inscriptions principales)

	Titulaires d'un baccalauréat			Dispensés du baccalauréat français
	Bacs généraux	Bacs technologiques	Bacs professionnels	
Université Paris 5	75%	7,2%	0,6%	17,2%
Scientifiques et/ou médicales	79,4%	7,6%	0,5%	12,5%
Île-de-France	72,5%	9%	1%	17,4%
France entière	74,9%	10,9%	1,3%	13%

Source : MENESR - DEP - SISE

2 - La recherche

Effectifs par catégorie de personnel

Domaines	Nb d'équipes	Chercheurs	Ens.-Chercheurs	ITA/IATOS	Doctorants
Département Mathématiques et leurs interactions	1	1	24	1	18
Département de la Physique	1	0	5	8	6
Département de la Chimie	2	22	33	32,1	43
Département Biologie, médecine et santé	54	265	380	448,05	318
Département des Sciences humaines et humanités	10	25	111	30	303
Département des Sciences de la société	15	38	150	17,3	233
Département des Sciences et technologies de l'information et de la communication	1		19	0	19
Total	84	351	722	536,45	940

Crédits

Domaines	MEN	CNRS	INSERM	Autres organismes	Total crédits
Département Mathématiques et leurs interactions	42 000 €	8 000 €		5 412 €	55 412 €
Département de la Physique	30 500 €	7 600 €			38 100 €
Département de la Chimie	305 000 €	172 000 €			477 000 €
Département Biologie, médecine et santé	1 952 205 €	858 000 €	7 489 000 €	247 161 €	10 546 366 €
Département des Sciences humaines et humanités	350 891 €	233 600 €		21 090 €	605 581 €
Département des Sciences de la société	309 650 €	117 575 €			427 225 €
Département des Sciences et technologies de l'information et de la communication	34 000 €				34 000 €
Tous départements	1 987 080 €				1 987 080 €
Total	5 011 326 €	1 396 775 €	7 489 000 €	273 663 €	14 170 764 €

Poids des crédits selon l'origine	35,4%	9,9%	52,8%	1,9%	100%
-----------------------------------	-------	------	-------	------	------

Source : Données Université Paris 5

3 - Les personnels

Emplois de personnels enseignants en janvier 2004

	Total	Professeurs des universités		Maîtres de conférences et assistants		Second degré		Non permanents		Pourcentage enseignants-chercheurs
		514	28,9%	707	39,7%	109	6,1%	452	25,3%	
Université Paris 5	1 782									68,5%
Scientifiques et/ou médicales			28,3%		49,4%		6%		16,3%	77,7%
Île-de-France			26,8%		48,4%		10,2%		14,6%	75,2%
France entière			25,6%		47,6%		14,7%		12,1%	73,2%

Source : MENESR-DEP-GESUP et enquête non permanents, hors surnombre, hors enseignants des disciplines hospitalo-universitaires

Emplois de personnels administratifs, techniques, d'éducation et d'encadrement en janvier 2004

	Effectif total	Structure par catégorie en 2002			Évolution du nombre d'emplois entre 2001 et 2004			
		A	B	C	Total	A	B	C
Université Paris 5	1 230	18,2%	19,7%	62,1%	- 2,5%	+ 4,2%	+ 2,1%	- 5,7%
Scientifiques et/ou médicales		18,6%	22,6%	58,8%	+ 3,7%	+ 10,6%	+ 7%	0,2 %
Île-de-France		21,6%	23,3%	55,1%	-	-	-	-
France entière		21,8%	23,7%	54,5%	+ 8,8%	+ 13,4%	+ 12,5%	+ 5,6%

Source : MENESR - DPMA - AGORA - ITARF, POPPEE - BIB

4 - Les ressources financières

La bipolarité disciplinaire explique que le montant des ressources par étudiant soit plus près de la moyenne de l'ensemble des universités françaises que de celle des universités de la catégorie à laquelle elle est rattachée.

Budget consolidé et ressources propres en euros par étudiant en 2000
(toutes composantes - inscriptions principales et secondaires)

	Budget consolidé par étudiant		Ressources propres par étudiant (y compris frais d'inscription)
	Hors salaires	Y compris salaires	
Université Paris 5	1 481	6 044	753
Scientifiques et/ou médicales	2 293	7 367	1030
France entière	1 505	4 804	598

Source : MENESR - DES - Analyse comptes financiers

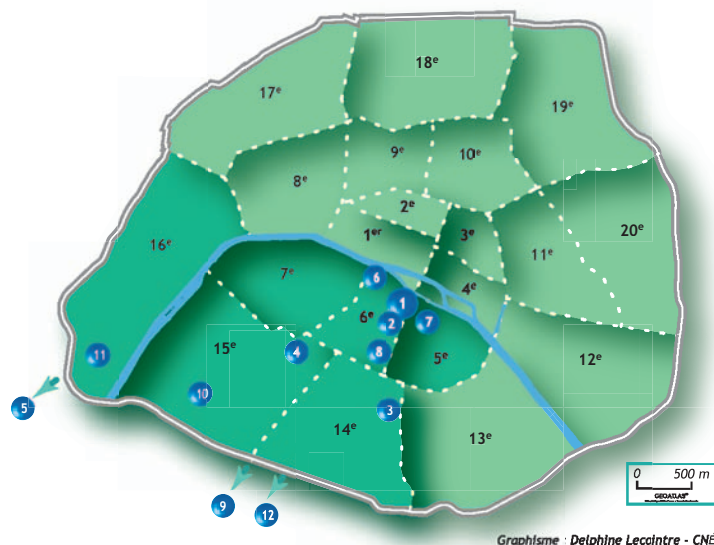
5 - Le patrimoine immobilier

Surface hors œuvre nette hors parking (SHON) et m² par étudiant
(toutes composantes - inscriptions principales)

	SHON		m ² par étudiant
	2004	Évolution 2001-2004	
Université Paris 5	262 235	8,5%	11,4
Scientifiques et/ou médicales		4%	15,8
Île-de-France		+8,4%	7,9
France entière		+6,8%	9,7

Source : MENESR - DPD - Enquête annuelle "Surfaces"

Les implantations de l'Université René Descartes - Paris 5



Localisations principales	Activités	Propriété	m ² SHON
1 Odéon (Paris 6 ^e)	Siège Amphithéâtres Musée / BIUM	État	19 306
2 Cordeliers (Paris 6 ^e)	Médecine	État	7 996
3 Cochin Port-Royal (Paris 15 ^e)	CHU	État	25 917
4 Necker (Paris 7 ^e)	CHU	État	23 111
5 Boulogne-Billancourt (92)	Psychologie	État	19 565
6 Saints-Pères (Paris 6 ^e)	Médecine/Mathématiques/ Sciences humaines	État	72 074
7 Sorbonne (Paris 5 ^e)	Sciences humaines	Ville de Paris - État	2 050
8 Observatoire (Paris 6 ^e)	Pharmacie	État	34 195
9 Malakoff (92)	Droit / AES	État	14 820
10 Lacretable (Paris 15 ^e)	STAPS	État	6 600
11 Avenue de Versailles (Paris 16 ^e)	IUT	État	18 425
12 Montrouge (92)	Odontologie	État	18 203
Total			262 235

Données Université René Descartes, 2004

IV - Conclusions et recommandations de l'évaluation de 1993

Les principales conclusions de la précédente évaluation du CNÉ publiée en 1993 relevaient que l'Université René Descartes avait su développer et conserver au meilleur niveau les différentes disciplines qu'elle abrite. Cette appréciation positive était cependant atténuée par une remarque sur la faiblesse des interactions entre les composantes, entraînant la difficulté de l'établissement à réaliser son unité et à promouvoir la pluridisciplinarité.

Les principales raisons invoquées pour expliquer cette situation étaient la dispersion géographique des composantes et l'éclatement des structures d'enseignement et de recherche. La situation était analysée de manière identique par le CNÉ et le président de l'établissement de l'époque. Le CNÉ invitait à l'amélioration du fonctionnement des organes centraux, CA, CEVU et surtout CS pour qu'ils facilitent "la prise de conscience collective des orientations de recherche ou d'enseignement et l'élaboration de synergies novatrices".

Pour aller dans ce sens, le CNÉ préconisait :

- d'améliorer les conditions de fonctionnement des UFR en établissant un plan de regroupement rationnel et en définissant une politique immobilière adaptée. Cette recommandation s'adressait tant à l'établissement qu'à la tutelle ;
- de renforcer la politique de resserrement des liens entre les composantes mise en œuvre par le président, notamment en améliorant le fonctionnement des organes statutaires et des services centraux, mais aussi, le cas échéant, en n'hésitant pas à créer des instances complémentaires ;
- enfin, toute politique nécessitant des moyens, l'ensemble de l'établissement était invité à accepter des redéploiements de moyens financiers ou humains, au moins provisoirement, pour assurer le succès d'une politique au service de tous.

Douze ans après, où en est-on ? Quel chemin l'Université René Descartes a-t-elle parcouru ? Quels ont été les effets des politiques menées ? Quelles ont été les conséquences des transformations de l'enseignement supérieur avec la mise en place du LMD et du regroupement des unités hospitalières sur la vie de l'établissement et ses aspirations au renforcement de la pluridisciplinarité ? L'université s'est-elle affranchie des contraintes qui pesaient sur son développement ?

L'évaluation entreprise en 2005 n'a pas l'ambition de répondre à toutes ces questions dans le détail. En revanche, ces interrogations ont fait partie des éléments de départ de l'évaluation. Elles ont conduit à mettre de nouveau au centre des préoccupations la réflexion sur les contraintes qui pèsent sur les ambitions de l'Université René Descartes et sur les conditions de son développement unitaire.

V - Problématiques et mise en œuvre de l'évaluation de 2005

La nouvelle méthode d'évaluation du CNÉ, introduite avec le *Livre des références* en novembre 2003, prend comme point de départ l'auto-évaluation réalisée par l'établissement. Cette auto-évaluation est fondée sur un ensemble de références organisé en trois référentiels : la politique de formation, la politique scientifique et le management de l'établissement au service de ses missions.

1 - Une évaluation externe sélective

Pour la conduite de l'évaluation externe, la méthode rompt avec l'ambition d'évaluation exhaustive des établissements qui, jusqu'à présent, conduisait le CNÉ à produire des rapports de nature monographique.

Pour choisir les axes principaux de l'évaluation et préciser les missions confiées à chacun des experts, l'équipe chargée de l'évaluation a procédé en deux étapes. La première a consisté à rassembler une documentation très complète sur l'Université René Descartes dont les résultats de l'évaluation interne ont été une pièce maîtresse. La seconde étape a consisté en un repérage des thèmes ou questions dont l'évaluation externe paraissait pouvoir au mieux compléter les réflexions déjà engagées au sein de l'établissement. Cette approche conduit finalement à définir des priorités pour l'évaluation externe.

La notion de priorité est définie ici comme toute question sur laquelle l'établissement devra réfléchir ou se pencher à court ou moyen terme. Il s'agit de choix faits à partir du travail documentaire et des informations recueillies au cours de rencontres avec les responsables de l'établissement préalablement à l'évaluation sur site. L'obligation de faire des choix constitue à la fois la faiblesse et la force de la position de l'évaluateur externe. La principale faiblesse réside dans des partis pris sur lesquels il convient tout au long de la procédure de rester prudents. Pour ce qui est des forces, on peut en souligner deux. La première est que les problématiques choisies sont le reflet de l'image que l'établissement a de lui-même et du regard extérieur sur cette image, ce qui aura pour effet de l'éclairer sur sa communication. La seconde est que les choix assumés permettent d'adapter les objectifs de l'évaluation aux moyens disponibles.

Ce dernier point, très pratique, a conduit à peser certaines demandes de l'Université René Descartes à l'aune des moyens disponibles pour l'évaluation. Il est apparu ainsi que certains souhaits de l'établissement ne pouvaient être satisfaits dans le cadre de la procédure engagée. Il en a été notamment des interrogations sur les conséquences de la LOLF et la gestion des heures complémentaires.

Enfin, de manière à corriger les biais que les choix initiaux peuvent introduire, l'approche sélective n'exclut pas *a priori* du projet de l'évaluation les dimensions ou questions que les experts peuvent repérer comme importantes au cours de la visite de l'établissement.

2 - Les choix initiaux de l'évaluation

Les axes de l'évaluation externe

L'évaluation externe conduite par le CNÉ a été organisée autour de trois grandes problématiques qui ont structuré les missions confiées aux experts :

- le gouvernement de l'université, sujet très vaste qui s'étend de l'analyse de l'auto-évaluation aux relations qu'entretiennent les différents éléments ou échelons de décision qui contribuent au fonctionnement de l'établissement ;
- les étudiants, par des questionnements centrés sur les motivations qui les ont amenés à choisir l'Université René Descartes, sur leurs conditions de travail et de participation à la vie de l'établissement ; mais aussi par des interrogations sur la cohérence des cursus qui leur sont proposés, tant pour le cycle conduisant à la licence que pour ceux conduisant au master et au doctorat ;

- l'ambition internationale de l'Université René Descartes, question centrale dont l'actualité est renforcée depuis la parution du classement de Shanghai et le développement progressif de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ce thème recouvre les questions de la recherche et des collaborations scientifiques, de la mobilité des étudiants et des enseignants ainsi que les interrogations sur l'identité de l'Université René Descartes.

Les missions des experts

Pour aborder ces questions, l'équipe d'évaluation a choisi d'observer le fonctionnement de l'université à deux niveaux : celui du gouvernement central de l'établissement et celui des composantes. Dans cette perspective, il a été demandé aux experts français de conduire leur mission à partir d'une analyse du fonctionnement des composantes et d'une thématique globale à l'échelle de l'établissement dans son ensemble : gouvernement, offre de formation, politique de la recherche, conditions de vie et de travail des étudiants. Il a été aussi demandé à chaque expert d'apprécier les mécanismes d'assurance de la qualité et l'évaluation interne à la lumière des constatations faites au cours de la visite de l'établissement.

Les missions des experts étrangers étaient destinées à apporter un regard comparatif et européen et à élargir la réflexion de l'équipe d'évaluation. Elles étaient orientées vers des aspects pour lesquels un regard extranational paraissait très souhaitable : accompagnement des étudiants et ambition internationale notamment.

3 - Calendrier de l'évaluation

Les principales dates du processus d'évaluation ont été les suivantes :

- décision du CNÉ d'engager l'évaluation dans le cadre de son programme de travail 2004-2005 ;
- rencontre avec le président de l'université, le 16 juin 2004 ;
- première visite de l'établissement et présentation de la procédure d'évaluation devant les principaux responsables de l'établissement, le 2 septembre 2004 ;
- présentation de l'opération aux étudiants, le 14 septembre 2004 ;
- présentation de l'évaluation interne par le président de l'université, le 6 janvier 2005 ;
- première réunion des experts, le 15 février 2005 ;
- visite des experts à l'Université René Descartes les 6, 7 et 8 avril 2005. Un expert a effectué sa visite les 18, 19 et 22 avril 2005 ;
- deuxième réunion des experts et discussion sur les thématiques de l'évaluation, le 30 mai 2005 ;
- approbation du pré-rapport d'évaluation en réunion plénière du CNÉ, le 20 octobre 2005 ;
- présentation du rapport d'évaluation devant le président de l'université, le 15 novembre 2005.
- présentation du rapport final au CNÉ, le 15 décembre 2005.

La démarche qualité

L'appréciation externe des dispositifs d'assurance de la qualité est une dimension nouvelle des évaluations d'établissements menées par le CNÉ. Il s'agit ici d'évaluer la qualité des mécanismes mis en place par l'établissement, dans chacun des domaines où s'exerce sa responsabilité, pour veiller à la qualité de ses activités. Cette préoccupation est au cœur de la démarche de convergence européenne et s'exprime depuis la rencontre des ministres européens chargés des enseignements supérieurs à Bergen en mai 2005, lesquels ont approuvé cette évaluation comme première référence¹ à laquelle les établissements d'enseignement supérieur doivent souscrire.

L'appréciation des dispositifs d'assurance de la qualité ne se substitue pas à l'évaluation de la qualité des résultats des établissements. Celle-ci reste, bien entendu, un objectif nécessaire auquel le CNÉ contribue par l'évaluation des stratégies et politiques des établissements en termes de gouvernement, d'offre de formation, de recherche et d'accompagnement des étudiants.

L'appréciation des dispositifs d'assurance de la qualité complète l'évaluation institutionnelle par une réflexion sur les conditions du management des établissements dans la perspective de la garantie et de l'amélioration de la qualité des résultats qu'ils atteignent. C'est pourquoi on ne peut se limiter, comme le précise la référence citée, à une approche technique de ces dispositifs. Il faut bien évidemment aussi se pencher sur l'appropriation des démarches induites et de leurs résultats par l'ensemble des communautés au service de l'établissement et de ses projets. Que peut dire aujourd'hui l'évaluateur externe de la culture de la qualité à l'Université René Descartes ? Quels sont les outils mis en place ? Quel est le niveau de développement de cette culture qui sous-tend la cohésion de l'établissement autour de valeurs partagées ?

¹ "1.1 : Politique et procédures pour le management de la qualité :

Les établissements doivent avoir une politique et des procédures associées pour le management de la qualité et des niveaux de leurs programmes et de leurs diplômes. Ils doivent également s'engager explicitement dans l'instauration d'une culture qui reconnaisse l'importance de la qualité et du management de la qualité. Pour y parvenir, les établissements doivent mettre en œuvre et développer une stratégie visant à l'amélioration continue de la qualité. La stratégie, la politique et les procédures doivent avoir un statut officiel et être rendues publiques. Elles doivent prévoir un rôle pour les étudiants et autres parties intéressées". *Références et lignes directrices pour le management de la qualité dans l'EEES* (Traduction CNÉ).

Donner une réponse définitive à ces questions dépasse le projet de l'évaluation. Dans cette phase nouvelle qui débute et qui cherche encore ses méthodes, le CNÉ propose une réflexion sur l'évaluation interne menée par l'établissement. Cette réflexion est articulée sur le système d'information mis en œuvre et sur une analyse des résultats produits à l'échelon du gouvernement de l'établissement et à celui des enseignants, personnels administratifs et étudiants qui ont contribué au processus d'évaluation interne.

I - Le système d'information et la capacité d'évaluation interne

Pour commencer, il faut souligner que le rapport d'évaluation produit par l'Université René Descartes témoigne d'une évaluation interne réussie, utile et utilisée. Le dispositif mis en place par l'université a bénéficié de la démarche engagée pour la préparation du projet d'établissement. Un séminaire du comité de direction (CODIR) a décidé de mettre en place sept groupes thématiques correspondant aux axes du projet et auxquels il a été demandé de mettre en œuvre parallèlement l'évaluation interne :

- 1 - Offre de formation
- 2 - Recherche
- 3 - Relations internationales
- 4 - Vie étudiante et vie culturelle
- 5 - Gouvernance
- 6 - Patrimoine
- 7 - TICE

L'opération a été coordonnée par la vice-présidente chargée de l'évaluation et du pilotage et par la secrétaire générale. Chaque groupe était piloté par une cellule composée d'un responsable, d'un enseignant ou d'un cadre administratif volontaire et d'une personne-ressource agissant en tant qu'expert de la thématique considérée. Une centaine de personnes ont contribué à l'information de l'auto-évaluation, en plus des services centraux. Les travaux des groupes ont été l'occasion de nombreuses réunions favorisant le débat interne. On citera en particulier des rencontres avec le CODIR, une réunion avec les directeurs d'UFR, une réunion de bureau, deux réunions de CA et une réunion avec les trois conseils.

Les résultats de ce travail sont présentés dans un document bien conçu et agréable à consulter. Son plan organise les réponses aux références en relation étroite avec les problématiques soulevées par la réflexion interne sur le projet d'établissement. Les annexes fournies dans un document séparé le complètent à bon escient. Une base de données sur CD-rom, également accessible par internet, facilitait l'accès à toutes ces données. Le rapport d'évaluation interne a constitué, tant par les données rassemblées que par les analyses proposées, une entrée pertinente dans le processus d'évaluation externe organisé par le CNÉ. Notamment, l'évaluation sur site a permis de constater l'adéquation entre ces données et les faits constatés. Au cours de la visite de l'établissement, l'ensemble des experts a constaté la sincérité et la capacité autocritique du rapport.

Pour autant, quelques critiques doivent être faites. À l'examen des situations sur le terrain, il apparaît qu'en termes d'information et d'analyse l'évaluation interne n'a pas produit de résultats de

niveaux comparables dans tous les secteurs disciplinaires. L'évaluation interne est plus détaillée et précise dans le domaine santé que dans les autres domaines comme, par exemple, celui des sciences humaines. Cela s'explique sans doute largement par la tradition d'évaluation déjà longue dans l'activité hospitalière et les sciences médicales en général. En ce sens d'ailleurs, le rapport d'évaluation interne atteint aussi son objectif. Il fournit, en raison de sa sincérité et de sa qualité, des pistes de réflexion pour ceux qui ont la charge de la direction de l'établissement ou de son évaluation. Il a ainsi conduit le CNÉ à s'interroger sur les conditions du dialogue interne et le degré de connaissance respective des différentes composantes de l'établissement.

D'autres éléments critiques, comme l'absence de points de comparaison avec des établissements étrangers, sont à mettre au passif d'une méthode CNÉ encore expérimentale. C'est évidemment moins l'établissement que l'évaluateur qu'il faut ici incriminer, puisque cela ne faisait pas partie explicitement de la "commande". Mais dans la perspective du renforcement de l'utilité interne et externe des rapports d'auto-évaluation, il serait opportun de compléter les informations fournies par quelques éléments de référence internationaux. En effet si, pour ce qui relève des comparaisons nationales, les sources existent, avec notamment les indicateurs développés par la DES, en revanche, pour les aspects internationaux, il appartient aujourd'hui aux établissements de se doter des éléments de connaissance nécessaires au développement de leur action à l'extérieur des frontières nationales. Pour finir, la note de politique générale complémentaire adressée au CNÉ donne une vision globale du rapport d'auto-évaluation.

La réussite de l'auto-évaluation et l'intérêt du rapport produit tient largement à l'appropriation de la démarche d'évaluation par la direction de l'Université René Descartes. En effet, en accord avec le CNÉ, l'établissement a mené son évaluation interne en parallèle avec la réflexion sur le projet d'établissement et au service de celui-ci. Les argumentaires développés en réponse aux références proposées ont été l'occasion de compléter la démarche de bilan du contrat quadriennal 2002-2005 et d'amplifier la réflexion sur le projet de contrat à venir. À cet égard, il est satisfaisant de constater que la démarche proposée par le CNÉ pour l'auto-évaluation s'est inscrite naturellement dans la démarche de projet conçue par l'établissement pour sa préparation du contrat quadriennal.

Il est apparu clairement au cours de l'évaluation externe que les problématiques d'évaluation interne et d'assurance de la qualité s'inscrivent dans les perspectives de l'Université René Descartes. La création récente d'un poste de vice-président à l'évaluation et le fait que son premier titulaire ait coordonné l'évaluation interne demandée par le CNÉ sont des points très positifs.

II - Le développement de la culture d'évaluation et de la qualité

L'Université René Descartes doit encore développer ses capacités d'évaluation interne et surtout en tirer parti pour alimenter son débat interne.

La capacité de collecte et de mobilisation de l'information au sein de l'établissement est d'un bon niveau, même si, comme l'évaluation interne l'a montré, elle reste inégalement développée selon les composantes ou les secteurs disciplinaires.

Cependant, au-delà des capacités d'information pour lesquelles il s'agit d'amplifier un mouvement déjà engagé, il reste beaucoup à faire pour que les données acquises soient analysées systématiquement

et viennent informer les responsables à tous les échelons. C'est un point important qui relève d'une autre logique que celle de l'information et de la communication stricto sensu. Il s'agit ici pour l'établissement de développer cette culture de la qualité dans laquelle les données collectées deviennent des facteurs de progrès. Par exemple, le CNÉ relève que les enquêtes auprès des étudiants ne sont pas vraiment utilisées par les équipes pédagogiques et que le bilan social de l'établissement ne suscite pas ou peu de retour d'information ou d'observations de la part de ses destinataires.

Une véritable culture de la qualité se développe aussi par une réflexion interne sur les niveaux d'exigence à attendre. Le bon niveau de la couverture et de la qualité des informations que l'Université René Descartes est capable de mobiliser lui permet d'envisager de susciter et de piloter une large réflexion interne sur la qualité. Ce type d'action pourrait être engagé de manière pilote dans des secteurs-clés à définir en fonction des objectifs de l'établissement.

Cette réflexion rejoint l'analyse propre de l'établissement sur les limites des indicateurs disponibles pour son pilotage. Il s'agit pour l'établissement d'explorer un champ nouveau des actions au service de sa cohésion et de développer collectivement les repères ou références qui donneront sens aux résultats produits par les outils qu'il met en place. À cet égard, l'analyse des questionnaires relatifs à la mise en place du LMD dans les cursus de licence et master pourrait être une occasion de dépasser les réalités des composantes et d'aller dans le sens d'un travail sur l'identité de l'établissement.

En conclusion, l'Université René Descartes dispose d'un savoir-faire et d'une réelle capacité de mise en œuvre dans le domaine de l'évaluation. Elle peut - et doit - désormais développer cette capacité dans le sens d'une communication interne et externe dédiée à l'assurance de la qualité. C'est une nécessité au regard de ses ambitions internationales, et c'est aussi sans doute un des éléments du développement de sa cohésion. Sans s'avancer trop et sans sous-estimer les difficultés inhérentes à cette démarche, il apparaît que l'Université René Descartes est sur la bonne voie.

L'Université René Descartes

L'Université René Descartes est l'un des établissements universitaires français phares dans le domaine de la recherche en santé, mais ses points forts ne se limitent pas à ce domaine et elle possède de nombreux atouts. Le rapport de l'évaluation menée par le CNE en 1992 concluait à la qualité de l'ensemble enseignement-recherche dans les principaux secteurs disciplinaires.

D'une manière générale, la présente évaluation conforte cette appréciation. Mais peut-on en rester là et simplement se satisfaire d'une appréciation sur les résultats des composantes disciplinaires ? Bien évidemment non. L'enjeu, déjà très présent à l'époque, de la personnalité et de la cohésion de l'établissement, reste aujourd'hui une question majeure. Elle se pose avec encore plus d'acuité dans le contexte de la mondialisation des problématiques d'enseignement supérieur et des responsabilités croissantes qui pèsent sur les établissements à la faveur du développement de leurs relations contractuelles avec l'État.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'apprécier l'exercice des missions confiées aux établissements du système public d'enseignement supérieur sans envisager les questions de compétition et de recherche d'attractivité. C'est le sens de ce rapport qui replace les acquis de l'évaluation externe dans la perspective du renforcement de l'ensemble de l'université.

Cette problématique recoupe naturellement celle de l'identité de l'établissement. La constitution d'une image forte est un enjeu important au regard des conditions de la compétition internationale et des ambitions légitimes que porte la communauté universitaire rassemblée à l'Université René Descartes.

I - René Descartes et l'identité de l'université ?

L'évaluation de 2005 a montré que l'action des présidences successives depuis l'évaluation de 1992 a pris en compte les constats et recommandations émises à l'époque. Selon les périodes, les opportunités et leurs personnalités, les responsables de l'Université René Descartes ont développé leurs actions selon deux axes principaux :

- rechercher les moyens d'une plus grande unité de l'établissement en développant des outils ou des projets qui permettent le renforcement des liens internes entre les composantes ;
- réduire l'éclatement géographique des composantes pour favoriser la cohérence de leur développement.

La persistance d'un certain nombre de questions invite à repenser ces interrogations anciennes et à les analyser plus finement. Les acquis des politiques successives, qui ont doté l'université d'une administration centrale efficace, d'instances de décision ou de réflexion en complément des instances statutaires, d'une vie culturelle bien développée, d'un concept innovant de citoyenneté étudiante et, plus généralement, d'une capacité au questionnement critique, rendent ces démarches possibles. Elles s'inscrivent dans un souci d'améliorer la cohérence interne et de conclure des partenariats efficaces pour une meilleure visibilité internationale.

1 - Excellence des composantes et cohérence de l'ensemble

Depuis la création de l'établissement, ses responsables constatent qu'il est difficile d'y faire émerger des projets communs transdisciplinaires. La géographie de l'Université René Descartes n'est pas étrangère à cette difficulté. La distance et l'identité disciplinaire des différents campus, objet d'une politique de long terme tout à fait justifiée, ont évidemment pour corollaire de restreindre les occasions de rencontres directes et d'échanges entre enseignants-chercheurs des différentes disciplines.

L'éloignement géographique des composantes de l'établissement² est un fait inscrit définitivement dans les caractéristiques de cet établissement. Cette donnée incontournable conduit à rechercher la cohérence globale de l'Université René Descartes et son expression en termes d'image plutôt dans l'excellence scientifique que dans l'identification à un lieu emblématique.

Les notions d'image ou de marque appliquées à l'enseignement supérieur peuvent surprendre au premier abord et paraître futiles comparées à l'essentiel qui est le développement de recherches et de formations de qualité. Cependant, elles sont licites et anciennes. L'attachement au nom Sorbonne dans les sciences humaines, par exemple, souligne bien l'importance des marques, signes et symboles dans le monde des sciences. Aujourd'hui, le développement des relations internationales et de l'autonomie des établissements conduisent ceux-ci à vouloir renforcer leur image en tant que valeur au service de leurs politiques en matière de coopération et de compétition.

Cette volonté impose d'articuler les stratégies de recherche d'image avec les spécificités de chacun. Pour le CNÉ, il est impératif que les projets de l'établissement restent respectueux des dynamiques propres à chaque domaine scientifique, car ce sont elles qui garantissent la qualité des résultats en permettant des confrontations aux meilleurs niveaux national et international.

C'est pourquoi l'objectif éventuel de renforcer l'image santé de l'établissement en l'étendant au-delà des frontières du domaine strictement médical doit être envisagé avec prudence. Les risques sont moins d'entraîner un affaiblissement des démarches scientifiques particulières en cours dans les composantes autres que celles de santé, que de voir l'Université René Descartes perdre du temps dans des projets qui ne susciteront pas l'adhésion. Cette note critique sur la capacité de fonder la cohérence de l'université sur une dimension thématique n'invalide pas la problématique de la recherche de cohérence, mais invite à la rechercher à un niveau où elle puisse mobiliser l'ensemble de l'établissement.

² Cf. Chiffres-clés

Quoi qu'il en soit de sa capacité présente à renforcer son identité d'établissement, l'Université René Descartes doit réunir les conditions d'un réel pilotage scientifique dans chacun de ses grands domaines disciplinaires. C'est la stratégie développée actuellement. La mise en cohérence des campus, en favorisant la proximité des membres d'un même champ disciplinaire, est un facteur de progrès qui servira de base aux coopérations interdisciplinaires au meilleur niveau.

Une illustration : le groupement des sciences humaines et sociales dans le bâtiment Jacob

L'UFR des Sciences humaines gère les cursus de sciences du langage (900 étudiants), de sciences sociales (sociologie, 1 900 étudiants) et de sciences de l'éducation (1 000 étudiants). Les effectifs mentionnés incluent les 160 étudiants de l'Université catholique de l'Ouest (Angers) et les 20 étudiants de l'Institut catholique de Paris dont les diplômes sont délivrés par l'Université René Descartes. Curieusement, ils incluent également les 473 doctorants relevant pourtant de l'école doctorale. Les scolarités sont rattachées à chacun des trois départements et non directement à l'UFR.

Les principales difficultés de fonctionnement sont liées au fait que les enseignements sont dispersés sur plusieurs sites :

- les deux premières années (L1 et L2) du cycle de licence de sciences sociales et de sciences du langage à Boulogne ;
- la troisième année (L3) des trois filières rue des Saints-Pères et au siège de l'établissement, rue de l'École de médecine ;
- les enseignements de master se distribuent entre la rue des Saints-Pères, le siège et les locaux de la Sorbonne.

L'objectif de la présidence à court terme est de regrouper rue des Saints-Pères tous les enseignements ainsi que les laboratoires de recherche (sauf Ivry, où est localisée une unité propre). Cette perspective, en général appréciée, rencontre toutefois quelques résistances, la plupart des enseignants-chercheurs étant très attachés à ce qu'une partie de l'activité reste localisée à la Sorbonne pour des raisons d'affichage et de visibilité internationale. L'université ne doit pas minimiser l'importance de l'attachement des sciences humaines et sociales au bâtiment historique de la Sorbonne pour leur image et leur promotion. Dans cette optique, garder, par exemple, une salle des thèses dans le bâtiment de la rue des Écoles est, aujourd'hui, un impératif.

Parallèlement, il est essentiel que l'opération intègre, aux Saint-Pères, l'installation d'une bibliothèque à la hauteur de l'enjeu. Enfin, parce qu'aucune opération de cette ampleur ne peut prétendre à la simplicité, il faudra veiller à ne pas exclure des enseignants-chercheurs de l'opération et à ne pas mettre en péril l'association de certaines unités de recherche avec le CNRS.

2 - Les partenariats

L'Université René Descartes songe à renforcer ses partenariats pour atteindre ses objectifs à la fois en termes de cohérence et de développement interne, mais aussi de développement international. Comment articuler cette démarche avec la constitution d'une identité forte ?

Il existe à Paris une évolution des partenariats privilégiés entre universités. C'est le cas, par exemple, de l'Alliance Paris Universitas (juillet 2005) qui sous-tend désormais la coopération des universités Pierre et Marie Curie, Sorbonne-Nouvelle, Paris-Dauphine, l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et l'École des hautes études en sciences sociales. L'Université René Descartes mène de son côté une réflexion de partenariat avec l'Université Denis Diderot et l'Université Panthéon-Sorbonne qui tient compte d'une nécessaire complémentarité pour couvrir l'ensemble des champs thématiques dans lesquels elle vise à l'excellence ou pour lesquels sa visibilité doit être renforcée.

Dans le domaine des sciences de la santé, l'association avec l'Université Denis Diderot est une démarche logique, dans la mesure où l'Université René Descartes ne comporte pas d'UFR de Sciences physiques et chimiques, mais uniquement une UFR biomédicale qui intègre ces disciplines, ce qui limite ses possibilités de développement des offres de formation et des équipes de recherche à l'interface entre la biologie et les sciences physiques. Le partenariat avec l'Université Panthéon-Sorbonne permettrait de renforcer l'offre de formation et la recherche en sciences humaines et sociales, en droit et en sciences économiques. Pour accroître les actions du centre technique des langues de l'établissement, un partenariat avec l'Université Denis Diderot est en projet. Sa concrétisation est ralentie par les conceptions relatives à la certification à délivrer en langues vivantes : CLES, TOEIC, TOEFL ou certifications propres aux universités concernées.

Cette politique de coopération pourrait se développer raisonnablement dans plusieurs domaines : les formations doctorales, la valorisation de la recherche, l'enseignement des langues avec la mise en place d'un centre commun, la réflexion partagée sur la politique des relations internationales, la politique de recrutement des enseignants. On note déjà des résultats concrets dans le domaine des relations internationales (bureau commun avec Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et cellule européenne pour répondre aux appels d'offres du PCRD).

3 - L'ambition internationale

Paris est une ville attractive sur le plan international. Ses universités attirent sans grands efforts des étudiants des pays européens et extra-européens, et notamment des anciennes colonies françaises. Cela ne peut constituer une stratégie et cette réputation vient d'être récemment mise à mal par la publication des classements des universités mondiales par l'Université de Shanghai. Sans entrer ici dans le débat, et au-delà des remarques souvent justifiées sur les biais de la méthode, les deux classements effectués par l'Université de Shanghai ont le mérite de poser des questions sur l'attractivité des établissements universitaires français et ont fourni l'occasion d'une prise de conscience accrue des enjeux de la communication et de la visibilité internationale.

Si une partie des problèmes de fond soulevés ici relève de l'organisation générale du dispositif national d'enseignement supérieur et de recherche, et notamment de l'articulation entre les universités et les grands organismes de recherche, une partie questionne directement les politiques des établissements. À cet égard, l'Université René Descartes n'est pas sans potentiel ni ambition, mais les chiffres de la mobilité montrent une situation préoccupante :

- un niveau d'échange relativement modeste pour le programme Erasmus ;
- une mobilité des étudiants faible, qui ne concerne que 5% des étudiants éligibles (éligibilité à partir de la troisième année du cycle de licence) ;

- une mobilité des enseignants dans le cadre européen qui concerne au plus une soixantaine de personnes, selon le recensement effectué par le service des relations internationales. Sur ce dernier point, il apparaît qu'en réalité la mobilité est beaucoup plus importante et ce constat, à lui seul, pose avec acuité le problème de la politique et de la coordination des relations internationales.

La politique internationale de l'établissement

Elle repose sur des priorités clairement annoncées (niveau d'excellence, partenariats limités en nombre) qui ne sont pas suffisamment concrétisées dans les faits. Les relations européennes pourraient se développer en direction de l'Université de Cambridge, avec laquelle le président de l'Université René Descartes entretient des relations anciennes à titre personnel, ou des Universités de Berlin et de Barcelone. L'ambition européenne, clairement affichée par la nouvelle équipe et son président, est une priorité pertinente dans le contexte général du projet de l'université qui vise à renforcer l'excellence de l'offre de formations de 2^e et 3^e cycles par la recherche. Dans le domaine extra-européen, la priorité est mise sur les partenariats avec les universités du Québec et l'Université de Shanghai.

La cellule des relations internationales

Au regard de ces objectifs, l'Université René Descartes ne dispose pas jusqu'à présent d'un dispositif administratif et de moyens budgétaires adaptés. L'administration des relations internationales repose sur un service central aux moyens humains et financiers limités et sur un correspondant dans chaque composante, ce qui, compte tenu de la taille et des exigences de l'université, est très insuffisant.

La cellule des relations internationales de l'Université René Descartes mène cependant une action volontariste qu'il convient de saluer et essaie de développer une politique d'insertion de l'établissement dans les réseaux européens :

- réponse au programme "Erasmus Mundus";
- incitation des étudiants à la mobilité avec, par exemple, la prise en charge des frais d'inscription des étudiants au TOIC et au TOEFL sur conditions de ressources ;
- master en réseau en pharmacie et en psychologie ;
- projet d'université européenne d'été sur le médicament ;
- élaboration d'une plaquette de présentation de l'université ;
- renseignement de deux bases de données recensant les accords de coopération européens et internationaux de l'établissement.

Force est de constater que les résultats obtenus sont encore moyens, malgré une bonne volonté évidente. Les causes en sont multiples. Parmi celles-ci, nous citerons :

- le manque de personnel qualifié pour les activités d'une cellule des relations internationales : 2,5 postes pourvus par un agent de catégorie B et deux agents de catégorie C. La cellule ne possède aucun personnel administratif anglophone, ce qui est un handicap considérable pour une cellule gérant les relations internationales d'une université ;

- la faiblesse des moyens (un budget de fonctionnement de 16 000 euros) dans un contexte difficile où la cellule doit promouvoir auprès d'étudiants et d'enseignants-chercheurs, peu motivés, la mobilité européenne. Pendant l'évaluation, il a été constaté que le site internet de la cellule était indisponible, faute de temps pour sa réfection et sa mise à jour ;
- la qualité médiocre des relations avec les bureaux des composantes de l'établissement. On notera par exemple que la cellule n'a connaissance d'aucune mobilité européenne (enseignants ou étudiants) de l'UFR de Mathématiques et Informatique. Manque de mobilité ou manque d'information ? De même, pour ce qui concerne la recherche, les contacts européens entretenus par les laboratoires ne sont pas connus de la cellule ;
- l'absence de relais permanent à Bruxelles.

Dans ces conditions, la cellule des relations internationales ne peut jouer un rôle pleinement actif dans la structuration et le développement des activités internationales. Il faut ajouter également, concernant la sollicitation de bourses européennes, le manque d'assistance aux chercheurs pour la procédure complexe des conventions européennes. Ceux-ci se tournent en partie vers le CNRS et l'INSERM pour obtenir un soutien administratif. Il est recommandé avec insistance de se munir de ce savoir-faire aussi à l'université.

Il faudrait mieux définir les interactions de ce service avec ceux qui sont en charge de la recherche et de l'offre de formation aux niveaux master et doctorat, et avec les bureaux internationaux des composantes, dans l'objectif de favoriser les échanges d'expérience au sein de l'établissement. Les facultés de pharmacie et de chirurgie dentaire font de grands efforts pour situer dans le contexte européen la formation et les programmes cliniques, et leur expérience pourrait servir à d'autres secteurs d'activité.

La connaissance de l'activité internationale réelle de l'établissement est une condition de l'élaboration d'une politique réaliste. Il existe apparemment un grand nombre de contrats internationaux qui ne sont pas tous actifs. Tous les contrats et les activités devraient être recensés, sans cependant freiner les initiatives individuelles des scientifiques. Cette situation a un impact sur d'autres politiques de l'établissement, notamment celles qui relèvent de la constitution d'une image forte d'établissement

En conclusion, si l'Université René Descartes déclare une importante ambition européenne et mondiale, il faut qu'elle renforce et soutienne sa cellule de relations internationales qui est un outil essentiel de sa réalisation. Mais améliorer l'outil ne suffit pas et il est suggéré à l'établissement de chercher, dans certains domaines stratégiques, à développer une politique de recrutement international et une offre de formation en anglais.

4 - L'identité et le nom

Il n'y a pas de meilleur marqueur des ambiguïtés de l'Université René Descartes que les hésitations constatées sur le terrain sur sa dénomination. L'hétérogénéité de l'appellation transparait dans le vocabulaire du personnel et des étudiants rencontrés pendant l'évaluation, et dans les affichages des diverses composantes qui oscillent entre "Paris V", "Paris 5", "Paris Descartes", "Université René Descartes", et leur localisation : "Malakoff", "Boulogne".

L'hétérogénéité des appellations de l'établissement peut lui permettre d'adapter son identification en fonction des besoins. Par exemple, Paris V est une désignation administrative facilement utilisable, Paris 5 ou Paris Descartes sont des désignations internationales plus facilement recevables. Indéniablement, les hésitations trahissent la difficulté à penser l'identité de l'établissement.

Comme il a été précisé au début de ce rapport, le CNÉ a fait le choix d'utiliser le nom choisi par ceux qui étaient à l'origine de la création de cet établissement. C'est un signe de confiance quant à la capacité de l'établissement à tirer parti de ses forces et de construire son identité. Cependant, il faut prendre la mesure du chemin à parcourir. Par exemple, au niveau international, l'étiquette "Sorbonne" fonctionne comme un label historique de qualité qui permet une reconnaissance plus facile et ouvre des opportunités. Il s'agit de faire en sorte que le nom de l'établissement devienne une marque de notoriété comparable et, enfin, préférable. Cela impose une réflexion et un authentique projet porté collectivement.

Comme énoncé précédemment, la notoriété ne passe pas nécessairement, voire pas du tout, par la spécialisation ou l'unicité disciplinaire, par exemple la médecine. Plus simplement, la reconnaissance passe par la qualité de l'ensemble des secteurs qui composent l'établissement. Dans cette perspective, et sans paradoxe, on peut affirmer qu'une politique d'établissement qui vise à renforcer les dynamiques scientifiques et l'excellence de ces composantes sert nécessairement l'objectif de renforcement de l'identité collective, permettant la valorisation du nom sous lequel les composantes se font connaître. À cet égard, il s'agirait donc de mieux utiliser le nom qu'elle s'est choisie et sur lequel l'ensemble des composantes se retrouvent : celui de René Descartes.

5 - En conclusion

Le CNÉ invite l'Université René Descartes à renforcer son dialogue interne en complément de la politique de projet qu'elle cherche à impulser. Le renforcement des moyens de communication (téléphonie IP, intranet), déjà mis en place, doit être accompagné d'une politique d'incitation à leur utilisation. C'est une des conditions de la réalisation des politiques volontaristes que son échelon central est en mesure de proposer.

La logique de projet doit se doter des moyens de sa mise en œuvre en offrant à chacun les possibilités d'interagir aisément au sein de l'établissement. Elle doit aussi s'alimenter directement aux sources vives des communautés qui composent l'Université René Descartes. Il s'agit au fond de favoriser le développement d'une culture d'établissement. À cet égard, la création d'occasions de rencontres ou de colloques internes ouverts à tous les acteurs de l'établissement pourrait être envisagée.

Enfin, pour ce qui concerne sa présence dans le concert international et la promotion de ses activités, il ne semble pas que l'établissement ait de meilleur choix que de capitaliser sur son nom pour en faire une marque d'excellence dans tous ses domaines de compétence. La question du choix du nom - Université René Descartes ou Paris-Descartes pour renforcer l'impact du nom en l'associant à la ville où elle a son siège - n'est pas du ressort du CNÉ, mais il se doit de souligner que la réponse, pour être effective, impose que les communautés de l'Université René Descartes mènent une réflexion sur leur avenir commun.

II - Gouvernance, contraintes et modalités d'action

Les politiques menées par l'Université René Descartes doivent s'apprécier en prenant la mesure des contraintes qui pèsent sur elles. Une partie des contraintes tient au fait que, dans le contexte latent de réorganisation de l'espace parisien de l'enseignement supérieur, l'établissement doit négocier ses stratégies et ambitions avec d'autres acteurs souvent puissants et bien implantés (autres établissements universitaires et grands organismes de recherche, AP-HP). D'autres contraintes résultent du fait que ses propres stratégies sont déterminées par l'évolution du contexte et des opportunités qui lui impose une grande réactivité, parfois difficile à susciter dans un établissement universitaire. Enfin, il existe des contraintes issues du fonctionnement même de l'université. Quelques exemples aideront à définir ces conditions dans lesquelles la gouvernance de l'Université René Descartes développe son action.

1 - Contraintes et opportunités

La restructuration des UFR de médecine

Le secteur santé associe la médecine, la pharmacie et l'odontologie. Il occupe une place prépondérante au sein de l'Université René Descartes et constitue, en particulier au plan de la recherche, l'un de ses moteurs essentiels. La partie médicale a fait l'objet de restructurations successives qui aboutissent aujourd'hui à l'existence d'une seule UFR de Médecine, créée statutairement en mars 2004. Le regroupement de la médecine a certes été porté par une volonté politique forte des présidents successifs et des doyens concernés, mais c'était aussi une restructuration indispensable, liée à l'émergence de l'hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) au sein du paysage médical de Paris. L'ouverture de l'HEGP en 2000 et son rattachement à l'Université René Descartes a nécessité une redistribution des fonctions universitaires médicales et des emplois qui y sont affectés. Même si les acteurs politiques de ce regroupement ont montré une détermination forte en faveur du regroupement et de la rationalisation des moyens universitaires, il reste évident que la redistribution des cartes hospitalières a tout de même commandé cette réorganisation.

Le regroupement des trois UFR (Broussais, Cochin, Necker), logique et souhaitable, permet d'offrir à tous les étudiants une plate-forme complète d'enseignements. Il a cependant fait émerger quelques difficultés pour articuler les programmes d'enseignement puisque les trois composantes n'étaient pas parvenues au même point d'application de la réforme Vital-Durand. L'uniformisation de la méthode d'enseignement par pôle nécessitera une phase de transition d'un ou deux ans. L'UFR de Médecine de l'Université René Descartes ayant obtenu de très bons résultats à l'examen classant national (ECN), il faut espérer que cette fusion des trois UFR avec le passage obligatoire vers une synchronisation du deuxième cycle, n'aboutira pas à déstructurer la méthode d'enseignement ni à affaiblir les résultats qui étaient obtenus jusqu'ici. Les enseignants et les étudiants sont bien conscients de ce risque.

L'UFR a mis en place un système d'évaluation des enseignements et des stages hospitaliers qui est opérationnel en DCEM1 et DCEM2, et il est souhaitable que, si des difficultés surviennent en 2^e cycle de médecine, elles soient analysées et que l'université se montre en mesure de tirer les conséquences des résultats de ces évaluations pour améliorer sa pédagogie.

Le site des Cordeliers

Le transfert de l'UFR de Médecine Broussais-Hôtel-Dieu de l'Université Pierre et Marie Curie à l'Université René Descartes a été effectué en juillet 2003. C'était, avec la disparition du CHU Broussais, une des étapes de la création de l'HEGP. Le siège et les activités de l'UFR étaient situés dans le bâtiment des Cordeliers.

Contrairement à la décision initiale de transférer la totalité de l'UFR, seule la partie enseignement a été intégralement confiée à l'Université René Descartes ; la partie recherche est restée rattachée majoritairement à l'Université Pierre et Marie Curie même si plusieurs laboratoires sont désormais rattachés à Paris 5.

Deux problèmes se posent : le lien formation/recherche au sein de l'UFR et la gestion d'un site désormais partagé entre les deux universités, l'Université René Descartes qui en a fait le siège de son UFR de Médecine, et toujours, pour la partie recherche, l'Université Pierre et Marie Curie. La gestion du site est actuellement encore de la responsabilité de cette dernière.

Le site abrite notamment le Centre de recherches biomédicales de l'Université Pierre et Marie Curie, qui accueille l'Institut fédératif de recherches "Régulations et communications cellulaires" (IFR58) de cet établissement (13 unités de recherche actives principalement dans le domaine de l'immunologie, de la néphrologie, de la nutrition et du développement), ainsi que d'autres équipes de recherche en microbiologie et en santé publique.

C'est une situation difficile d'autant qu'un quart des personnels hospitalo-universitaires de l'ex CHU Broussais a fait le choix de rester rattaché à l'Université Pierre et Marie Curie.

L'organisation et la gouvernance du centre des Cordeliers nécessitent un accord des partenaires concernés : l'Université René Descartes et l'Université Pierre et Marie Curie. Actuellement, ceux-ci campent sur leurs positions pour des raisons compréhensibles. Pour dépasser ce blocage, il ne semble pas qu'il y ait d'autre alternative qu'un arbitrage de l'État définissant, de manière claire et opérationnelle, les responsabilités de chacune des deux universités et offrant des moyens d'accompagnement des solutions proposées.

La stratégie de regroupement des sciences humaines et sociales

L'ambition de regrouper les sciences humaines et sociales dans le bâtiment de la rue des Saint-Pères est positive. Son objectif de renforcer l'unité de lieu entre recherche et formation pour favoriser les synergies et améliorer le pilotage de l'ensemble doit être soutenu.

À cet égard, il reste à promouvoir un projet collectif auquel puisse adhérer les différentes composantes et les différentes disciplines qui sont représentées à l'université. Dans cette perspective, une démarche de projet permettra aux partenaires de s'en approprier les enjeux.

C'est aussi une occasion de tester la capacité des différentes communautés de l'établissement à envisager collectivement leur avenir et à saisir les opportunités qui s'offrent.

Le fonctionnement des commissions de spécialistes

L'évaluation du CNÉ n'avait pas pour objet d'analyser dans le détail le fonctionnement des commissions de spécialistes de l'Université René Descartes. Cependant, des éléments recueillis en cours de procédure suggèrent que, dans certains secteurs scientifiques, la composition de ces commissions pénalise le développement de l'établissement.

C'est notamment le cas quand les commissions de spécialistes comportent de nombreux membres d'autres universités. Dans les faits, l'évaluation montre que les recrutements ont tendance à favoriser le découplage entre l'appartenance à l'établissement, lieu majoritaire des enseignements, et l'appartenance à une équipe de recherche d'un autre établissement. Par exemple, en économie-gestion comme dans certains secteurs des sciences sociales et humaines, la domination de la commission de spécialité par des enseignants-chercheurs d'autres universités nuit grandement au recrutement d'enseignants-chercheurs s'intégrant dans les équipes de l'Université René Descartes pour y faire leur recherche.

Cet effet, qui va au-delà d'une stratégie souhaitable de recrutement concerté entre établissements d'un même site, a évidemment un impact sur la capacité de l'établissement à développer des thématiques nouvelles et pluridisciplinaires, qui nécessitent une politique de recrutement ou de redéploiement permettant de renforcer les équipes de recherche qui les développeront.

Le CNÉ invite l'établissement à mener parallèlement une réflexion sur ses projets et une réflexion sur les conditions de recrutement. Le CA devrait y porter une attention particulière lors de la constitution des commissions et, si nécessaire, un code de bonne conduite pourrait être négocié entre établissements.

En conclusion

Une meilleure connaissance au sein de l'établissement du faisceau de contraintes dans lequel doit nécessairement se développer la stratégie collective est souhaitable. Sans en faire un facteur déterminant, il est probable que cette connaissance partagée faciliterait les échanges et les prises de décision sur les projets à l'échelle de l'établissement. Elle permettrait à terme à l'ensemble des acteurs d'engager le débat nécessaire sur les facteurs internes qui limitent le développement de l'identité de l'Université René Descartes.

2 - Les outils de la politique d'établissement

Dans son évaluation précédente (1993), le CNÉ invitait l'Université René Descartes à se doter d'instances complémentaires pour faciliter sa mise en mouvement unitaire. Depuis cette date, l'établissement a mis en place des instances qui lui sont propres pour assurer le dialogue interne et améliorer son pilotage stratégique : bureau restreint, comité de direction (CODIR), comité d'orientation stratégique de la recherche (COS). À ces structures s'ajoutent un ensemble de chargés de mission en relation directe avec la présidence. D'autre part, comme l'ensemble des universités françaises, l'Université René Descartes connaît des frictions entre les instances statutaires mises en place par la loi de 1984 (UFR et conseils d'UFR, conseils centraux - CA, CS et CEVU), mais aussi entre ces structures et, soit les structures nouvelles développées depuis cette date, tels les IFR, les PPF ou les écoles doctorales, soit les organisations propre à l'université tels que les domaines de formation LMD, leurs équipes de formation et coordinateurs.

Quels sont aujourd'hui les rouages de la concertation et du pouvoir dans cet établissement et quelles sont leurs interactions ?

Le bureau

Le président est entouré d'un bureau, qui est statutaire et composé de 35 membres. Il se réunit tous les quinze jours. Les membres du bureau doivent être présents, et il n'est pas prévu de remplacement en cas d'absence. Cet choix est destiné à inciter les élus à participer de manière effective. L'université étant géographiquement très dispersée et réunissant au total onze composantes (dix UFR et un IUT), le bureau est un lieu essentiel pour les échanges entre le président et les directeurs.

Le bureau restreint

Le bureau peut se réunir en formation restreinte selon l'ordre du jour à traiter. Lorsque les questions à débattre concernent directement les directeurs d'UFR (par exemple, formation continue, gestion des heures complémentaires, campagnes d'habilitation etc.), le bureau est limité aux vice-présidents et directeurs d'UFR. Cette notion de bureau à géométrie variable génère quelques frustrations parmi ceux qui ont été nommés par le président dans le bureau statutaire.

Le comité de direction (CODIR)

C'est une instance statutaire qui réunit autour du président, les vice-présidents des trois conseils, la secrétaire générale et l'agent comptable. En fait, il fonctionne le plus souvent dans une composition élargie aux vice-présidents chargés de mission : évaluation et pilotage, relations internationales, vie étudiante, relations extérieures. Le CODIR est une instance qui élabore et instruit les différents dossiers qui sont proposés ensuite au bureau pour une discussion et au Conseil d'administration pour décision. Le CODIR est un instrument essentiel de pilotage de l'Université René Descartes.

Le comité d'orientation stratégique de la recherche (COS)

Le comité d'orientation stratégique de la recherche est le résultat d'une démarche originale et adaptée à une volonté de pilotage plus centralisé et coordonné de l'établissement, notamment pour ce qui concerne les PPF des plates-formes des différents sites. L'instance regroupe les directeurs d'IFR, de TGU, les présidents des conseils scientifiques des UFR, et le bureau du Conseil scientifique. Elle se réunit mensuellement. Le COS est de fait un comité de conseillers qui entoure le président.

Les conseils centraux : CA, CS et CEVU

La composition des conseils est basée sur l'existence formalisée de groupes de disciplines qui structurent l'enseignement, la recherche et la géographie de l'établissement. Il existe donc quatre groupes de disciplines qui conduisent à l'existence de quatre collègues au sein de chacun des conseils :

- sciences humaines et sociales, IUT, psychologie, mathématiques ;
- médecine, odontologie, biomédicale, STAPS ;
- pharmacie ;
- droit.

S'il est vrai que la notion de campus ne s'applique pas à l'Université René Descartes, qui est dispersée sur douze sites principaux, en revanche, la notion de collège évoque cette idée, peut-être de manière un peu nostalgique. Dans les faits, les collèges ont essentiellement une fonction électorale pour permettre une représentation équilibrée de l'ensemble des composantes.

Le fonctionnement des conseils fait l'objet de remarques habituelles sur le fait qu'ils ne seraient que de simples chambres d'enregistrement. Ce reproche ne paraît pas fondé et les trois conseils fonctionnent dans de bonnes conditions. La bonne participation aux dernières élections (18 janvier 2005) est signe de l'intérêt porté à ces instances.

L'information relative aux conseils est largement diffusée par l'intranet avant et après les réunions. Les réunions du Conseil d'administration sont préparées par le bureau, en formation restreinte (cf. supra), puis élargies avec participation du comité de direction, l'objectif étant d'assurer une présentation objective de la dialectique entre l'intérêt général de l'université et les intérêts particuliers des composantes. Le cheminement d'un dossier à travers le CODIR, puis le bureau, puis le COS, avant d'arriver devant les membres du Conseil scientifique peut favoriser chez eux le sentiment d'en être dessaisi.

Cependant, les décisions sont le plus souvent prises à l'unanimité, ce qui démontre à la fois le bon fonctionnement des conseils et la bonne convergence des intérêts au sein de l'établissement. Les élus étudiants des trois conseils soulignent la volonté de l'équipe dirigeante de faciliter la participation étudiante.

En résumé, l'évaluation montre que l'Université René Descartes repose sur une organisation fortement centralisée et que les prises de décision sont clairement impulsées par la présidence avec la participation et le soutien de nombreuses instances. Toutefois, la juxtaposition des instances, pour compréhensible et justifiée qu'elle soit, nécessite d'être accompagnée d'une information renforcée à l'attention de l'ensemble de l'établissement. En effet, le risque existe que les acteurs les moins impliqués perçoivent l'intrication des différentes instances comme le résultat de stratégies de contournement ou des complications inutiles.

Par ailleurs, le CNÉ souligne que l'organisation actuelle dépend, comme toujours, beaucoup des hommes et que certaines caractéristiques du dispositif pourraient tout aussi bien favoriser les dysfonctionnements que les progrès. En d'autres termes et d'une manière générale, ce qui marche très bien aujourd'hui peut marcher moins bien demain si l'on change les personnes.

On pointera en particulier :

- la présence de l'ancien président dans le comité de direction. Il y assure une fonction d'assistance définie de manière large et présentée comme essentiellement orientée vers l'extérieur : recherche de partenariats avec des entreprises pour le développement d'une fondation qui serait associée à la recherche, suivi des relations avec la Mairie de Paris, etc. Cette présence apparaît à l'évidence comme un signe de continuité, mais ne doit pas être une source d'ambiguïté ;
- la capacité de pilotage de la recherche dynamisée par la mise en place du COS. Cependant, les risques de compétition et de neutralisation réciproque avec le Conseil scientifique sont latents. Ils doivent être évités. Cela dépendra principalement de l'usage qui sera fait du COS par ceux qui ont en charge son pilotage. À cet égard, il convient de clarifier avec soin la répartition des rôles entre ce comité et le Conseil scientifique.

Pour finir, le CNÉ évoquera ici une difficulté qui n'est pas propre à l'Université René Descartes, mais contre laquelle elle doit se prémunir. Il s'agit des risques liés à la perte de substance des UFR. Il faut s'interroger sur ses conséquences éventuelles sur le couplage du pilotage des formations et de la recherche ainsi que sur les prérogatives et le statut de ceux qui font le choix de consacrer une partie notable de leur temps au gouvernement de ces composantes. Ce n'est pas un sujet mineur, les UFR étant notamment le cadre premier de la vie étudiante.

3 - Le système d'information

Consciente de l'importance de cet outil, l'équipe présidentielle a entrepris une profonde refonte du système existant et recruté un nouveau directeur pour la direction des services d'information (DSI). Celui-ci a :

- réalisé un diagnostic très précis des dysfonctionnements subis dans le passé ;
- élaboré un projet dont le premier objectif est de construire "un système d'information intégré constitué de toutes les informations synchronisées ou à synchroniser ayant vocation à subir un traitement informatique [...] stockées dans un même et unique récipient logique aux vues multiples". Cette unicité doit assurer cohérence, fiabilité, sécurité, disponibilité, accessibilité, transparence et simplicité, potentiel d'évolution élevé et économies d'échelle ;
- défini un agenda pour la mise en place du nouveau système d'information.

Les documents élaborés par le nouveau directeur sont clairs et précis. Les solutions proposées sont pertinentes. Elles s'appuient sur des produits logiciels "open source" élaborés par un consortium d'universités utilisatrices de ces produits (une trentaine en France). On notera que le nouveau directeur de la DSI est le créateur de ce consortium, qu'il continue à animer. Les schémas organisationnels et techniques sont bien adaptés aux besoins de l'établissement. Il reste à les mettre en application et les difficultés, dont le directeur a pleinement conscience, risquent d'apparaître.

Le premier problème est humain. La DSI emploie actuellement quarante ingénieurs et techniciens. Il faudra travailler en équipe avec ces personnes qui ont participé à la définition et au fonctionnement du système d'information qu'il s'agit aujourd'hui de remplacer. Cela risque de ne pas être très facile. Au 1^{er} septembre 2005, l'équipe opérationnelle doit être constituée, ceux qui n'adhéreront pas au projet devront trouver d'autres affectations. Le nouveau directeur de la DSI préfère gérer une équipe plus petite mais motivée, ce en quoi il a parfaitement raison.

Le second problème est celui de l'appropriation du nouveau système d'information par les utilisateurs. Il conviendra de reformaliser les rapports avec les composantes et de développer la proximité avec les usagers. Il n'est jamais facile de faire changer des habitudes. La nouvelle DSI aura besoin d'une grande capacité pédagogique et d'un fort soutien de l'équipe présidentielle.

4 - La documentation

La direction de l'université René Descartes attache beaucoup d'importance à la fonction documentaire et soutient les efforts de rationalisation, mutualisation et innovation de ses bibliothèques.

Trois services de documentation de statuts différents sont rattachés à l'Université René Descartes : ce sont le service commun de la documentation de l'université (SCD), la bibliothèque interuniversitaire de médecine (BIUM) et la bibliothèque interuniversitaire de pharmacie (BIUP).

Les missions du service commun de la documentation sont de répondre en priorité aux besoins des étudiants, enseignants et personnels de l'université. L'effort de regroupement et de restructuration des bibliothèques situées sur les différents sites d'enseignement et de recherche de l'université (dix implantations) a permis d'améliorer les conditions d'accueil et d'information des usagers (catalogue unique, renforcement des collections et de l'accès libre, horaires d'ouverture étendus jusqu'à 23 h 30 dans les unités médicales). Les actions de formation à la méthodologie de la recherche documentaire font maintenant officiellement partie des cursus de licence et de master dans la majorité des disciplines.

Le SCD adhère au consortium Couperin, mais sur un nombre limité d'accords. Sa politique d'abonnement aux périodiques électroniques est en cours de développement. L'usage de la documentation électronique occupe une place croissante et importante, comparable à celle d'autres universités françaises puisque le nombre de consultations électroniques pour le groupe Elsevier se situe à 190 000 par an (entre l'Université de Nantes et celle de Rennes 1, qui ont des effectifs du même ordre de grandeur) et 5 000 pour l'éditeur Kluwer. La documentation électronique est donc bien en place, renforcée par la possibilité de consultation, à domicile ou de tout autre lieu relié par internet, de toute la documentation électronique (banques de données et revues) acquise par le SCD. Cette possibilité, très appréciée, permet également de pallier pour partie le manque de places de travail dans les salles de lecture, problème récurrent des universités parisiennes. Le SCD met également à la disposition de ses utilisateurs un logiciel de gestion de leurs propres bibliographies.

De plus, sous l'impulsion du directeur du SCD, l'université essaie de mettre en place une politique contractuelle de signature des publications qui facilitera son identification par les instruments de bibliométrie. Ce point est capital pour toute université qui, comme René Descartes, cherche à conforter son identité et sa visibilité internationale.

La bibliothèque interuniversitaire de médecine remplit en fait le rôle de bibliothèque nationale de médecine et elle doit faire face à des problèmes inhérents à cette mission qui ne sont pas nécessairement universitaires. Rattachée à l'Université René Descartes, elle reçoit ses droits également des universités Pierre et Marie Curie et Denis Diderot qui constituent, avec René Descartes, 40% de son public. Une coopération renforcée de sa politique documentaire avec celle du SCD pour constituer une grande bibliothèque de référence en sciences de la santé a été étudiée ; elle se heurte dans les faits au poids des missions particulières de chacun et des différences de taille et de contenus de leurs collections. Le secteur des publications sur support électronique fait cependant l'objet d'acquisitions concertées.

La bibliothèque interuniversitaire de pharmacie (BIUP) est rattachée à l'Université René Descartes et reste un lien entre les deux UFR parisiennes de Pharmacie (celle de Châtenay-Malabry étant à l'Université Paris-Sud).

Le SCD est considéré comme un atout essentiel de la cohésion de l'université ; ses services sont étroitement associés à sa politique et, tout particulièrement, à celle de la recherche. La richesse de ses fonds documentaires spécialisés est un des éléments moteurs de regroupement des équipes sur un même site :

la bibliothèque de psychologie du centre de Boulogne en témoigne. La réalisation d'une grande bibliothèque de sciences sociales rassemblant des fonds importants comme ceux de la bibliothèque de l'IRESCO - la plus importante bibliothèque de sciences sociales de France -, rue des Saints-Pères, devrait constituer un élément fort d'incitation au rassemblement des équipes de ce domaine sur le site.

Les démarches et les succès de coopération documentaire, de mutualisation des services et de modernisation de l'accès à la documentation du SCD et de la BIUM, fortement soutenus par la direction de l'université, devraient encourager les efforts de la puissance publique en matière de crédits et de personnel pour que toutes ces avancées se poursuivent et s'étendent à tous les secteurs.

III - L'offre de formation

L'analyse fine de l'offre de formation est réalisée par la MSTP dans le cadre des procédures d'habilitation et par le ministère dans celui des procédures contractuelles.

L'évaluation du CNÉ s'est limitée aux modes de fonctionnements collaboratifs entre secteurs disciplinaires de l'université et aux thèmes cruciaux pour son développement à moyen terme. Dans cette perspective, l'analyse s'est attachée à comprendre les ressorts du dispositif LMD, les modalités du traitement de la question des reçus-collés aux concours de médecine et de pharmacie, l'organisation de la formation continue et de la VAE.

1 - Un LMD d'établissement ou d'UFR ?

Depuis la rentrée 2004-2005, l'offre de formation de l'Université René Descartes est organisée en cinq domaines de formation pour le niveau licence (sciences du vivant, sciences et technologies, sciences humaines et sociales, sciences juridiques, sciences économiques et de gestion), et trois domaines pour le niveau master (sciences de la vie et de la santé, sciences humaines et sociales, sciences juridiques, économiques et de gestion).

Comme les mentions retenues pour les domaines incitent à le penser, la carte du LMD de l'Université René Descartes est fondamentalement déterminée par les groupes de disciplines et illustre la nature toujours confédérale de cet établissement. Dans le détail, le schéma LMD est une réalité très différente selon les composantes. La santé y échappe par dérogation, le droit l'a adopté tout en critiquant fondamentalement l'objectif de parcours de formation ouverts, les autres composantes l'ont utilisé plus ou moins de manière volontariste. De même, il n'est pas étonnant que la cohérence de l'offre soit meilleure dans les composantes les plus importantes. Ainsi, en psychologie, le LMD a été l'occasion d'une réelle refonte de l'offre tandis qu'en mathématiques-informatique, la carte des formations reste peu lisible et faiblement articulée entre les cycles.

La réflexion sur le passage au LMD a pourtant été l'objet d'un cadrage à l'échelle de l'établissement qui mettait au centre des préoccupations, outre le respect d'un calendrier, des indications claires sur les grands objectifs à atteindre :

- orientation progressive des étudiants et individualisation des parcours ;
- articulation recherche-formation ;
- professionnalisation ;
- développement de partenariats entre composantes et disciplines dans les domaines de formation.

Le schéma LMD a été mis en place après une période préparatoire de trois ans qui a comporté la définition des domaines pédagogiques, puis la préparation proprement dite de la campagne d'habilitation. Au cours de la procédure d'habilitation, un effort de regroupement des mentions de master, avec diminution de 50% de leur nombre, a été demandé par le ministère. Il permet de proposer une maquette comportant 12 mentions de licence, 16 licences professionnelles et 34 de master, dont 13 de recherche, 15 professionnelles et 6 mixtes.

De manière très positive, cette approche a aussi inscrit dès son origine l'offre de formation de l'université dans une perspective d'évolution. Cette première version devra indéniablement évoluer à la lumière des évaluations internes et externes qui en seront faites. L'établissement a déjà pointé un certain nombre de difficultés, notamment pour ce qui concerne la déclinaison des diplômes en termes de compétences et leur organisation en crédits européens, l'insuffisance globale des enseignements d'anglais, le besoin de conforter la dimension professionnalisante, etc.

L'évaluation externe conduite par le CNÉ s'est attachée à apprécier l'impact de la nouvelle organisation dans les composantes et les grands secteurs disciplinaires et à compléter ainsi les analyses déjà développées au sein de l'établissement.

En santé

Les UFR de Médecine et d'Odontologie sont dérogatoires dans l'application du LMD. Une réflexion est en cours concernant une évolution possible du LMD dans ce secteur. Le projet pédagogique des études médicales tend actuellement à adapter le cursus actuel à un dispositif de type 3-5-8. Un tel projet sera nécessairement confronté à de réelles difficultés, notamment pour ce qui concerne :

- l'articulation entre le niveau P1 et les deux autres années du cycle licence ;
- la préparation à l'examen national classant parallèlement à un deuxième cycle réduit à deux ans, insuffisant pour couvrir le contenu pédagogique des spécialités médicales ;
- un cycle de doctorat en trois ans dont le contenu reste à adapter.

Quelques réflexions innovantes sont en gestation au sein de l'établissement. Le dispositif des études médicales, par exemple, pourrait être calé sur un découpage 3-6-9 au lieu de 3-5-8. Cette réflexion traduit aussi la volonté de l'Université René Descartes de s'inscrire dans une démarche nationale de réforme.

La démarche porte aussi sur l'évolution des programmes d'enseignement de l'UFR de médecine. Les enseignements de maîtrise santé (MSBM) à orientation recherche ont été repensés par la faculté de médecine et la faculté des sciences pharmaceutiques selon une logique de parcours. Les UFR de Pharmacie, de Médecine et d'Odontologie se sont investies dans la transformation des certificats de MSBM en master première année de santé. Six parcours différents sont proposés : génétique, infectiologie, biologie cellulaire, physio pharmaco toxico, chimie (structure et conception des principes actifs des médicaments) et santé publique. Ce master 1 santé débouche en deuxième année sur des masters de recherche intitulés "sciences du médicament", "santé publique", "génétique", "biologie cellulaire", "physiologie et pathologie" ou des masters professionnels intitulés "médicaments et produits de santé", "politiques de santé publique et sécurité sanitaire", "ingénierie biomédicale". L'objectif affiché est de permettre une sortie à la fin de

la sixième année de pharmacie ou de médecine avec un master, ce qui est logique et opportun. Il faut souligner à quel point l'organisation santé de ce M1 a permis des rapprochements entre les enseignants-chercheurs de médecine, pharmacie et odontologie.

Par ailleurs, l'UFR de Pharmacie est au début de sa réforme d'enseignement par discipline, puis par module à partir de la troisième année. Les enseignants de l'UFR de Pharmacie participent aussi à la réforme LMD à l'UFR Biomédicale.

L'UFR d'Odontologie est l'une des deux UFR d'Odontologie de la région parisienne et la plus importante de France en termes d'effectifs enseignants et étudiants avec un peu plus de 500 étudiants en formation initiale et des promotions d'une centaine d'étudiants. L'enseignement est modulaire et transversal. Il associe des disciplines complémentaires et un enseignement par résolution de problèmes. Certaines formations sont originales, telle la relation praticien/patient qui reprend l'expérience de la faculté de Göteborg et associe des enseignants du secteur psychologie clinique et sciences humaines et sociales.

L'UFR participe à un réseau européen concernant un projet pédagogique basé sur la réforme LMD qui comporte une semestrialisation de l'enseignement.

Dans le domaine des sciences du vivant, deux mentions de licence générale, chimie biologie et physique biomédicale d'une part, sciences biologiques d'autre part, ont été mises en place. L'offre est complétée par une licence professionnelle santé avec deux spécialité (vieillesse et activités physiques adaptées, instrumentation et maintenance biomédicales), et une licence professionnelle (industries chimiques et pharmaceutiques : biotechnologies, analyses physico-chimiques). On peut s'étonner de l'existence de deux licences générales dont les mentions apparaissent fortement redondantes et, qui plus est, sont organisées sur deux sites pourtant complémentaires, la faculté des sciences pharmaceutiques et l'UFR des Saints-Pères. Par ailleurs, les mentions de licence professionnelle ne font pas apparaître la pluridisciplinarité affichée dans les objectifs généraux de l'offre de formation. C'est au niveau des masters qu'elle est prise en compte, avec, par exemple, une mention "mathématiques-informatique pour les sciences du vivant", une mention "biologie et physiologie des activités physiques et sportives", une mention professionnelle "politique de santé publique et sécurité sanitaire" et une mention "droit de la santé".

En sciences humaines et sociales

La constitution de l'offre de formation a visiblement été un travail complexe. La nature multidisciplinaire de l'UFR, où sont juxtaposées les sciences de l'éducation, la sociologie et la linguistique, explique, pour une part, les difficultés rencontrées. Le résultat est une offre peu lisible à l'intérieur du domaine des sciences humaines et sociales.

La restructuration de l'offre tire cependant parti du regroupement au sein de l'UFR de plusieurs disciplines. Les six mentions de master recherche laissent une large place à des enseignements transversaux correspondant aux perspectives de l'école doctorale. Un effort important de professionnalisation a été réalisé dans la mise au point des masters professionnels pour y développer des formations en rapport avec les applications des sciences humaines. En revanche, il faut noter l'absence de relation entre les composantes de sciences humaines et de psychologie, sans qu'aucune d'elle ne manifeste une réelle volonté de rapprochement.

En psychologie

La mise en place du LMD a été l'occasion d'une refonte importante des cursus. Cette refonte semble avoir produit des effets positifs, notamment sur l'accompagnement des étudiants de licence et l'encadrement de leur travail personnel. En revanche, elle a entraîné un repli de la discipline sur elle-même, les passerelles avec les autres UFR sont quasi inexistantes et aucune licence professionnelle n'a été mise en place. Il faut certainement éviter une formation de "sous-psychologues" de niveau licence, mais il est tout à fait envisageable de préparer à des professions mobilisant des connaissances psychologiques, notamment si les compétences visées sont pluridisciplinaires. Cela supposerait un montage, en collaboration avec d'autres UFR, de licences professionnelles dont l'accès "formation initiale" pourrait être ouvert à des étudiants de diverses disciplines.

La mise en place de licences professionnelles et de passerelles entre les disciplines est d'autant plus cruciale que les effectifs en master 1 de psychologie dépassent très largement les places disponibles dans les masters 2 et les possibilités ouvertes par le marché de l'emploi des psychologues. La demande présentée par les enseignants de pouvoir faire une sélection à l'entrée en M1 - problème d'ordre national que l'on rencontre dans toutes les disciplines - est légitime et répond à une nécessité, mais elle impose une diversification des issues en licence pour qu'aucun étudiant ne soit laissé pour compte.

Au niveau des enseignements, il convient de noter que les enseignants de cette UFR participent à des enseignements relevant de la médecine, mais que l'inverse n'est pas vrai.

En mathématiques-informatique

Malgré un effort pédagogique important, en particulier sur les dispositifs d'individualisation des parcours et d'aide à la construction des projets professionnels des étudiants, la réforme du LMD n'a pas contribué à rendre plus lisibles les spécificités des formations en mathématiques et informatique. Ceci a pour effet de réduire l'attractivité de ces formations.

Au niveau licence, l'établissement affiche un domaine sciences et technologie, qui disparaît au niveau master. Mathématiques et informatique se situent alors dans le domaine sciences du vivant où il existe une mention "Mathématiques et informatique pour les sciences du vivant". Elle propose cinq spécialités, trois en recherche, deux professionnalisantes. Les mathématiques et l'informatique sont également présentes dans le master MIAGE du domaine sciences juridiques, économiques et de gestion, suite naturelle du parcours "Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises" de la licence Mathématiques, informatique et applications du domaine des sciences et technologies.

La licence propose huit parcours dont les intitulés ne sont pas informatifs et risquent d'induire l'étudiant en erreur. Ce sont, par exemple, le parcours "Pluridisciplinaire", dédié à la préparation des étudiants à l'entrée en IUFM, alors que cette appellation conviendrait mieux à des études alliant une forte dominante mathématiques et informatique et à celles nécessaires à la compréhension du champ de la santé (santé publique, éthique, aide à la décision, ethnologie, sociologie, économie, gestion) ou également les intitulés des parcours "Mathématiques" et "Enseignement des mathématiques", difficilement dissociables. Le parcours "Économie quantitative" ne conduit à aucune suite naturelle dans l'établissement. Il est clair que le master qui suit est à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et on se demande ce qui motive les étudiants à venir faire leur licence à l'Université René Descartes ?

Enfin, en master, on note que les étudiants doivent faire le choix entre parcours recherche et parcours professionnalisant dès la première année. Ce choix est peut-être prématuré et peut expliquer le peu de succès du parcours recherche.

En droit

L'UFR Droit a été la première faculté de droit parisienne à mettre en place la réforme LMD. Son offre de formation, cursus et méthodes, a été modifiée.

Pour ce qui concerne les cursus, l'offre de formation est classique, bien organisée dans le déroulement licence/master et clairement affichée dans des fiches de présentation avec des propositions complémentaires de pratiques professionnelles, spécialisation en droit de common law et préparation à divers concours (fonction publique en général, CRFPA, ENM, école des officiers de gendarmerie). En outre, deux licences professionnelles sont proposées : "assurance, banque, finance" et "hôtellerie, tourisme". En deuxième année de master, on trouve, à côté de masters recherche classiques (droit public, droit des obligations, politique du développement), des masters professionnels dans des domaines particulièrement porteurs. Ce sont les master de la finance et du management, du droit des activités numériques, du droit des affaires, de l'administration des collectivités territoriales, du droit de l'exportation et, dans le cadre particulièrement propice, tout au moins au plan thématique, de l'Université René Descartes, du droit de la santé.

Par ailleurs, une formation continue à l'expertise comptable a été développée de manière très satisfaisante, et fructueuse pour l'UFR, avec des étudiants qui sont des professionnels.

Un effort particulier a porté sur l'adaptation des méthodes pédagogiques au nouveau cursus LMD, mais également à une nouvelle génération d'étudiants parfois médiocres en expression écrite ou orale, compétences essentielles dans une matière comme le droit. Aussi une place privilégiée a été donnée à la formation en expression écrite et orale par la transformation des travaux dirigés en conférences de méthode dans lesquelles intervient toujours un enseignant "chevronné" et par une formation à la rhétorique et au raisonnement logique dans le cadre d'enseignements optionnels. Il en résulte certes un allègement des cours magistraux, mais au profit d'une plus grande efficacité des enseignements dispensés et d'une meilleure garantie pour la poursuite des études.

En économie-gestion

L'affichage des sciences économiques et de la gestion à l'Université René Descartes est problématique. Les sciences économiques et de gestion appartiennent à la faculté de droit qui ne les mentionne pas dans son intitulé.

Le clivage entre droit et sciences économiques-gestion est net. Aucun enseignant de droit ne participe aux enseignements en sciences économiques et gestion, et réciproquement.

Un effort particulier de réorganisation des enseignements de ce domaine a été effectué afin de clairement professionnaliser les enseignements du cursus L selon trois directions : ressources humaines, gestion des entreprises, contrôle et systèmes d'information comptable, avec également la poursuite ou

la mise au point de licences professionnelles pilotées par l'IUT ou en collaboration avec les enseignants de l'IUT et d'économie-gestion de l'UFR. Cet effort a également porté sur l'individualisation des parcours et l'accompagnement des étudiants.

En STAPS

L'UFR STAPS est la seule dans Paris *intra-muros*, elle revendique sa naissance en 1925.

Après un long sommeil, les conditions matérielles en ont été très nettement améliorées. L'Université René Descartes a investi dans la rénovation des bâtiments de la rue Lacretelle, en particulier le bâtiment principal dédié à l'enseignement et à la documentation. Ces investissements ont déjà permis d'obtenir d'excellentes conditions de travail et une amélioration très nette de la vie étudiante, confirmée par les élus étudiants rencontrés. En revanche, l'opération de construction d'un nouveau bâtiment sur le même site, inscrite au CPER 2000-2006, n'a pas démarré et devrait être lancée en 2006.

On relève cependant qu'il n'existe pas d'équipe solidaire pour l'enseignement. L'explication de cette situation tient au fait du très faible nombre d'enseignants-chercheurs relevant de cette UFR (1 professeur pour 990 étudiants) et du grand nombre de PRAG (11) et de certifiés (16) qui y exercent. La mise en place des masters oblige à poser le problème et doit inciter l'établissement à une réflexion globale sur l'importance des STAPS dans une université à dominante médicale. Les cohabilitations prévues en master peuvent être l'une des réponses apportées au manque de professeurs. Un redéploiement des postes de l'enseignement secondaire vers des postes de l'enseignement supérieur est vivement souhaité par le directeur de l'UFR.

L'IUT

L'Université René Descartes est la seule université parisienne (exception faite du département de l'Université Denis Diderot) à compter un IUT parmi ses composantes. Or celui-ci n'a pas totalement intégré les possibilités que lui donnait cette appartenance pour assurer la promotion d'étudiants au cursus spécialisé et professionnalisé. Cela tient à plusieurs raisons, les uns relevant de la structure interne de l'IUT, les autres de la place que tient l'IUT dans la politique générale de l'établissement.

L'IUT offre une formation diversifiée (carrières sociales, gestion des entreprises et des administrations, information et communication, informatique, techniques de commercialisation), mais les différents départements concernés fonctionnent de façon quasi indépendante. Il est étonnant de constater que des étudiants qui auront peut-être à travailler en relation les uns avec les autres lorsqu'ils seront salariés, n'ont aucune occasion de rencontre, instituée ou libre, au cours de leurs études à l'IUT. Les activités transversales sont gérées par des services indépendants des départements, comme le service de la formation continue et le pôle d'innovation. Le service de la formation continue gère aussi la formation par apprentissage et les relations de partenariat, les départements, sont à l'initiative des formations et le directeur n'a qu'un rôle fonctionnel. Quant au pôle innovation, créé pour aider les porteurs de projet dans le domaine pédagogique, il assure aussi un rôle de veille et d'alerte.

Globalement, le nombre de candidatures étudiantes est en baisse, en raison de concurrences fortes (BTS, cursus classique) et des difficultés que rencontrent les étudiants de milieux sociaux défavorisés

pour vivre à Paris. Des liens se sont en principe établis avec des UFR de René Descartes, voire avec l'Université Panthéon-Sorbonne. Ainsi, des rapprochements ont eu lieu en math.-info. en sociologie et en économie-gestion dans le cadre des licences professionnelles. Il faudrait que des passerelles soient assurées de façon claire en L2 dans les différents secteurs, mais on peut aussi envisager que des étudiants ayant choisi un cursus classique à René Descartes puissent bifurquer vers l'IUT en optant pour une filière professionnalisée. Il est donc nécessaire que l'université favorise l'insertion des étudiants et des enseignants de l'IUT dans sa politique générale de recherche et de débouchés, d'autant que l'IUT est porteur de potentiels précieux dans les différents secteurs professionnalisés qui le composent.

2 - Le devenir des "reçus-collés" au concours de médecine

Ce problème, qui touche essentiellement des étudiants de bon niveau qui obtiennent la moyenne au concours de médecine ou de pharmacie mais sont écartés de ces études en raison du *numerus clausus*, se traduit par la difficulté de faire prendre en compte, dans un cursus alternatif, deux années de préparation au concours. La recherche de solutions concerne évidemment le secteur médical au sens large, mais pose aussi des questions sur les interactions possibles entre les divers secteurs disciplinaires de l'établissement.

L'établissement affiche une politique volontariste de prise en compte du problème des "reçus-collés" des concours de PCEM1 (médecine et odontologie) et PCEP1 (pharmacie). Par exemple, les "reçus-collés" ayant une note supérieure à 8/20 accèdent à la deuxième année de l'UFR Biomédicale. Ce système très classique a été mis en œuvre dans la plupart des universités à composantes santé qui ont réorienté leurs "reçus-collés" vers les anciens DEUG de Biologie. On peut se demander pourquoi une telle réorientation n'est pas également envisagée en direction des filières sciences humaines et sociales qui sont le deuxième pôle de l'Université René Descartes et pourraient intéresser les étudiants. Il y a en effet peu d'associations des filières de premier cycle entre SHS et médecine. Par exemple, dans la nouvelle maquette LMD, il n'y a pas d'ECTS pris en compte pour les "reçus-collés" de l'examen de fin de première année qui souhaiteraient suivre une filière SHS.

L'établissement mène aussi une réflexion qui concerne les redoublants (reçus-collés) ayant une note supérieure à 10/20. Il s'agit de leur offrir la possibilité de recevoir un enseignement complémentaire (sept semaines en mai et juin à raison de 16h 30/semaine) dispensés par des enseignants volontaires, afin de leur permettre d'accéder directement en L3 à l'UFR Biomédicale. Cette possibilité est tout à fait innovante, mais le projet se heurte à des difficultés juridiques, en particulier sur la notion de redoublement.

L'Université René Descartes doit cependant trouver des solutions à la hauteur des effectifs concernés, qui ne cessent de s'accroître, conséquence de la relative ouverture du *numerus clausus* et de l'augmentation très sensible qu'elle a entraînée (2 400 étudiants inscrits en première année). Une des solutions pourrait consister à offrir un éventail d'opportunités plus large aux étudiants reçus-collés. À cet égard, on constate que les relations entre l'université et les formations paramédicales sont peu développées. Il n'y a pas de possibilités d'accession de ces étudiants aux écoles d'infirmières. La formation est assurée dans plusieurs écoles qui ne dépendent pas de l'Université René Descartes, bien que des médecins hospitalo-universitaires y dispensent des enseignements.

L'université voudrait développer un projet de LMD "soins", qui constituerait une filière parallèle aux études médicales, mais sans interrelation. Cette maquette LMD comporterait une forte présence des sciences humaines et sociales et une intégration possible aux niveaux master et doctorat dans une filière

spécialisée en santé publique. Par son ouverture universitaire vers les sciences humaines et sociales aux niveaux des deuxième et troisième cycles, ce projet est original, notamment par rapport au programme national actuel de préparation aux métiers infirmiers. Il offrirait des possibilités d'évolution de carrière en milieu hospitalier, notamment pour les cadres de santé. Pour que ce projet ait une réelle crédibilité, il faudrait cependant qu'il soit en adéquation avec le schéma retenu par le ministère et l'AP-HP.

L'absence d'un IUP est aussi sensible pour le traitement de cette question. C'est en effet souvent au moyen de ce dispositif que les universités facilitent les poursuites de parcours des étudiants "reçus-collés" vers des métiers paramédicaux (ingénieurs biomédicaux, visiteurs médicaux, diététiciennes), ... il y a également une piste à explorer pour une université qui recherche les moyens de faire collaborer les différentes disciplines qu'elle abrite, d'autant qu'il existe déjà un master professionnel en ingénierie des risques qui est un exemple de formation transversale associant les sciences humaines et sociales, le droit et la santé.

3 - La formation continue, la VAE

Il existe un service commun de formation continue localisé rue des Saints-Pères et un centre de formation continue et d'apprentissage à l'IUT.

Le service commun de formation continue

Le service de formation continue affiche 13 pôles de compétence. La biologie et les formations destinées à l'industrie pharmaceutique ont été définies comme axes prioritaires. Ces axes ne sont pas exclusifs et d'autres domaines font l'objet d'une offre en formation continue (lutte contre l'illettrisme ; aide aux personnes handicapées ; sécurité urbaine et privée ; qualité et santé ; médecine du travail ; banque ; formation de formateurs ; arts-thérapie ; santé publique en milieu pénitentiaire ; informatique ; kinésithérapie ; psychologie ; fiscalité...).

Derrière cet affichage, il n'y a cependant pas de véritable réseau permettant une articulation entre une éventuelle politique d'établissement et les activités de formation continue développées dans les composantes. Cela est vrai dans tous les domaines. Par exemple, l'affichage d'un pôle santé ne correspond en rien à la diversité des formations dispensées dans le secteur médical. Le doyen de la faculté de médecine a bien désigné un correspondant formation continue, mais il faudrait que, réciproquement, le service commun universitaire mette en place les moyens administratifs nécessaires pour permettre une véritable politique d'établissement.

Il conviendrait également de renforcer la lisibilité entre formation continue et formation initiale. En effet, 2 255 diplômes d'université sont répertoriés à l'Université René Descartes. 5 500 étudiants y sont inscrits et, parmi ceux-ci, environ un quart le sont au titre de la formation continue. Seulement 25 DU sont gérés par le service de formation continue, sans que soient clairement indiqués ni expliqués les critères retenus pour leur rattachement à ce service. Le service commun actuellement en place n'a ni le mode de fonctionnement ni les moyens administratifs pour coordonner le développement de cet ensemble.

La direction de l'établissement est consciente de ces difficultés et a proposé la mise en place d'un comité de pilotage de la formation continue ainsi que la nomination de correspondants enseignants et

administratifs, à la fois pour la formation continue et pour la VAE. Il faut s'interroger sur le contenu pédagogique des diplômes d'université car il est très hétérogène. Il doit être clairement défini en termes de volume horaire, d'équipes pédagogiques, et bien sûr d'objectifs de formation. En fait, certains DU sont organisés pour répondre à des besoins de formations non diplômantes courtes. L'université souhaite une harmonisation des formations qui serait mise en application par le bureau du CEVU, mais la tâche à accomplir dans ce domaine nécessiterait aussi la mise en place d'un comité spécifique regroupant les différents correspondants enseignants de chaque UFR et disposant d'une véritable cellule administrative d'établissement.

Le service de formation continue de l'IUT

Créé en 1974, bien avant celui de l'université, le service de formation continue de l'IUT a conservé son autonomie. Il gère la formation continue et la formation en apprentissage.

Traditionnellement, le service gère les DUT en formation continue. S'y ajoutent désormais des licences professionnelles dont le public est mixte : formation initiale - formation continue. La difficulté pour les licences professionnelles est leur différenciation par rapport aux masters professionnels sur les mêmes créneaux et par rapport aux diplômes d'État (le DE d'assistante sociale est très proche de la licence professionnelle).

Le LMD a été l'occasion d'un rapprochement entre le service et les UFR, rapprochement qui est très poussé en gestion (l'UFR de Droit a délégué la formation continue à l'IUT) et en math.info.

Les services de formation continue de l'université et de l'IUT semblent se satisfaire de la situation actuelle, probablement parce qu'ils ne sont pas en compétition. Il paraît cependant souhaitable que, notwithstanding la structure d'appui, l'offre soit totalement mise en commun.

La VAE

Le service de formation continue a mis en place en 2002 une cellule VAE animée par un des rédacteurs de la loi au ministère de l'Éducation nationale. Cette cellule a été dotée d'un mi-temps de secrétariat, d'une conseillère VAE en 2003 et d'une seconde conseillère (à 90%) en 2004.

Un enseignant correspondant VAE a été mis en place dans chaque UFR. Son travail est reconnu par une décharge horaire significative et il s'appuie sur un personnel de la scolarité. Il accompagne le processus de dépôt, de réalisation puis d'instruction de chaque dossier. La décision d'octroi total ou partiel des diplômes demandés est prise par un jury comprenant un président (désigné dans chaque composante), le responsable du diplôme et un autre enseignant du diplôme.

Depuis janvier 2003, la cellule a reçu 570 demandes. Fin 2004, 25 candidats avaient obtenu un diplôme (10 DUT ou DEUST, 5 licences, 2 licences professionnelles, 2 maîtrises, 1 MST, 5 DESS ou DEA), 72 dossiers étaient en attente d'expertise et 49 en cours de constitution. Du fait de la protection du titre de psychologue et suivant un mot d'ordre national, l'Institut de psychologie a demandé un moratoire d'un an pour l'application de la VAE dans l'institut.

Le coût de traitement des dossiers (1 500 € par dossier) est supporté pour partie par le postulant (900 € + les frais d'inscription) et pour une autre partie par l'université (qui, pour 2003 et 2004, a bénéficié d'une aide du FSE : remboursement de 45% des frais). La viabilité du processus mis en place suppose que l'université soutienne clairement cette mission.

Tout en appliquant les mêmes principes que le service de formation continue de l'université, l'IUT gère les dossiers VAE qui le concernent de façon totalement autonome.

4 - En conclusion

Le constat montre que l'action des présidences successives peine à transformer les relations entre les grands secteurs disciplinaires. Finalement, il demeure que, malgré la réflexion induite par le passage au LMD, l'offre de formation est faiblement pluridisciplinaire et qu'à plus bas niveau l'action menée n'a pas permis non plus de développer de manière substantielle les échanges de compétences entre composantes.

La pluridisciplinarité devrait être renforcée compte tenu des réelles potentialités qui existent entre les sciences de la santé, les sciences humaines et sociales et le droit. C'est aujourd'hui un enjeu évident pour l'établissement en termes d'identité, de résolution de problèmes comme celui des "reçus-collés" et d'adaptation aux problématiques de formation continue et de VAE.

Très pratiquement, il est nécessaire que l'université prenne le temps d'analyser avec soin les résultats de la mise en œuvre de son offre LMD et de certaines options retenues pour sa structuration comme, par exemple, l'organisation des examens dans le cadre de la semestrialisation. En effet, le choix de faire succéder la session d'examen du premier semestre et sa session de rattrapage dans la période d'intersemestre (entre début janvier et mi-février) est problématique dans quelques secteurs (droit, psychologie, STAPS). Compte tenu de l'importance des effectifs, en psychologie par exemple, cette solution ne s'avère pas satisfaisante. Cela se traduit notamment par des délais trop courts pour la correction des copies et par des problèmes d'information des étudiants sur les examens qu'ils doivent repasser. La formule est donc à revoir. Quelle que soit la solution adoptée, il est souhaitable que le maximum d'enseignements soient validés par contrôle continu pour alléger les sessions d'examens terminaux.

Cette évaluation interne devra également intégrer des préoccupations liées au développement et à la facilitation de la mobilité des étudiants. La mobilité des étudiants en programmes européens est aujourd'hui limitée. En licence, la mobilité n'est réelle qu'en L3 alors que le programme Erasmus, par exemple, est déjà ouvert en L2. Il peut s'agir de choix pédagogiques, mais, en toute hypothèse, l'organisation des études, la conception des modules de formation et l'information des étudiants devraient être organisées dans la perspective de l'ambition internationale que poursuit l'université.

IV - La recherche

L'évaluation de la recherche d'une université peut être conduite à différentes échelles, depuis celle du site, qui favorise les interrelations entre équipes d'établissements différents, jusqu'au programme détaillé d'une équipe particulière. Il existe d'ailleurs à cet effet une gamme étendue de dispositifs, tels

ceux mis en œuvre par le CNER, le ministère de l'Éducation nationale, les grands organismes de recherche, l'AP-HP ou les établissements eux-mêmes (comme, entre autres, le "*visiting committee*" de René Descartes).

L'angle d'approche retenu par le CNÉ est celui de la politique d'établissement et, plus précisément, des conditions dans lesquelles l'Université René Descartes développe, organise et met en valeur son potentiel dans le domaine de la recherche. C'est une question d'importance en termes de recrutement des enseignants-chercheurs et, bien entendu, de concentration de ressources. C'est aussi une question difficile qui concerne les relations et le partage des pouvoirs entre les décideurs. À cet égard, les modes de fonctionnement, qui sont différents selon les champs disciplinaires, les transformations structurelles de l'organisation de la recherche et le développement des transversalités, ou encore l'intrication des financements et des ressources (CNRS, INSERM, AP-HP, université, contrats privés et publics) ont des conséquences directes sur les conditions dans lesquelles sont conçues les politiques et décidées les stratégies.

La pertinence de l'analyse à l'échelle de l'établissement est renforcée par le développement de l'internationalisation. Les représentations, les réputations, les valeurs accordées par les parties prenantes, reposent de plus en plus sur des jugements établis en dehors de cadres nationaux ainsi que le démontre l'impact des classements internationaux. L'enjeu est d'importance : l'identification d'une politique est un élément qui participe de l'identité et de la notoriété d'un établissement.

En première approche, il est apparu, à travers l'évaluation interne et les entretiens réalisés dans l'établissement, que les acteurs de l'université et sa direction ne manquent pas d'éléments d'information et témoignent d'une bonne connaissance des situations. Quelles sont pour autant les lignes de forces et les contraintes que l'observateur extérieur voit peser sur les capacités de l'établissement à développer une politique coordonnée de la recherche ?

1 - Identification des enjeux

Chacun des grands domaines scientifiques de l'université se développe dans un cadre de contraintes et d'opportunités qui lui est propre. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'évaluation externe conduit à mettre en avant un certain nombre de questions ou d'enjeux qui soulignent l'importance du soutien de l'établissement aux dynamiques de chaque domaine.

En santé

Dans le domaine de la santé, le niveau et le volume de la recherche placent l'Université René Descartes dans le peloton de tête des universités européennes avec soixante-huit laboratoires dont 30 unités INSERM. Plus d'un tiers des équipes sont maintenant très fortement structurées à l'intérieur de cinq instituts fédératifs de recherche (IFR) : Cochin (Alfred Jost), Necker-Enfants malades, Broca - Sainte-Anne, sciences du médicament, sciences du vivant des Saints-Pères.

Dans ce vaste domaine, l'attention s'est portée sur le lien recherche clinique/recherche pure. Les relations hôpital/université sont un élément qui pourrait contribuer davantage à l'image internationale de l'établissement. Les trois grands hôpitaux de l'Université René Descartes - l'hôpital européen Georges Pompidou, l'hôpital Necker et l'hôpital Cochin - mènent une vie très déconnectée de l'université,

dont l'influence reste limitée. Les infrastructures de ces hôpitaux ne sont pas particulièrement liées cliniquement et scientifiquement. Il serait souhaitable de renforcer ces liens, non seulement pour améliorer l'utilisation de ressources limitées, mais aussi pour favoriser la complémentarité des points forts pour les soins des malades et pour la recherche.

À cet égard, la fusion des trois facultés et l'intégration de l'HEGP dans le giron de l'université sous l'autorité d'un doyen pour lequel la recherche est une préoccupation majeure représentent une occasion d'améliorer les relations hôpital/université. Le projet de création d'un bâtiment de recherche à l'hôpital Georges Pompidou va dans ce sens. Le terrain a été préparé et les fonds ont déjà été collectés pour sa construction, mais l'attribution de moyens pour l'équipement de ce bâtiment et le financement des programmes scientifiques n'est pas encore finalisée. La création de cette infrastructure peut être l'occasion de faire de cet hôpital un exemple d'hôpital universitaire moderne, avec un bâtiment de recherche où les équipes de recherche biomédicale, sous l'autorité d'un directeur de recherche, reçoivent des locaux et des fonds selon leurs performances. Une attention particulière doit être portée à une telle organisation.

L'activité de recherche en pharmacie repose sur l'école doctorale Médicament créée en 2000 et sur un IFR de site. Cet IFR, particulièrement dynamique, a une bonne capacité d'intégration de nouvelles équipes et d'aide à leur association avec les EPST. Ainsi, deux équipes ont été récemment associées, respectivement au CNRS et à l'INSERM. Il existe dans cet IFR une bonne mutualisation des équipements avec notamment des locaux d'animalerie remarquables et des équipements en spectrométrie, RMN et imagerie. Les orientations thématiques de l'IFR sont organisées en départements. On y observe une animation scientifique avec plusieurs séminaires par an et une réunion annuelle thématique. Le développement de l'IFR nécessite une politique adaptée d'attribution de locaux dévolus à la recherche, ce qui suppose une meilleure participation du directeur de l'IFR à l'équipe de direction décanale. La même remarque peut être faite pour la révision du tableau des effectifs, qui devrait mieux prendre en compte l'adéquation entre le projet pédagogique de l'UFR et le développement des équipes labellisées ainsi que l'accompagnement des équipes de recherche en encadrement technique et administratif de haut niveau.

L'UFR d'Odontologie peine à mettre en place une véritable politique de recherche. Une seule équipe d'accueil sur les trois existantes est labellisée. Une partie des difficultés s'explique par le statut des enseignants-chercheurs en odontologie qui, en autorisant aux rangs B l'exercice libéral en cabinet, ne favorise pas les carrières universitaires tournées vers la recherche et la promotion de maîtres de conférences aux fonctions de professeur d'université. Le nombre d'enseignants-chercheurs de l'UFR (l'équipe pédagogique est composée de onze PU-PH et soixante-dix MCU-PH) devrait cependant permettre le développement d'une politique de recherche et une structuration des équipes sur la base de regroupements cohérents au sein de la composante ou en association avec d'autres équipes de l'université. Le recrutement d'enseignants-chercheurs extérieurs à l'établissement dynamiserait les équipes. Il faudrait à cet égard que l'équipe décanale ait une politique de révision des effectifs qui tienne compte de cette nécessaire évolution.

En droit et gestion

L'UFR possède six équipes d'accueil : le Centre Maurice Hauriou (EA 1515), qui développe des recherches en droit constitutionnel et parlementaire, droit administratif ou finances publiques ; Le Centre de droit des affaires et gestion (EA 1516), composé de deux équipes, l'une spécialisée en droit privé,

l'activité de la seconde étant centrée sur la recherche en gestion ; le Centre de droit international, européen et comparé (EA 1754) ; le Centre de recherche en droit de la défense (EA2514) ; l'Institut d'histoire du droit (EA 2515) ; le Centre de recherches en droit et santé (EA 2516), qui vient d'être labellisé et dont la thématique s'inscrit dans les projets de l'établissement. Cet environnement devrait être propice à son développement.

Le secteur droit-gestion doit améliorer sa communication sur ses structures et ses activités de manière à favoriser le dialogue avec les autres structures de l'établissement.

En psychologie

Les recherches menées dans le domaine de la psychologie scientifique à l'Université René Descartes sont à la pointe des recherches dans ce secteur. La plupart des équipes ont une bonne image extérieure, voire une excellente image pour les UMR de psychologie expérimentale et de psychologie du développement.

La recomposition du secteur psychologie clinique et pathologique par la création d'un nouveau Laboratoire de psychopathologie et de neuropsychologie cliniques, distinct du Laboratoire de psychologie clinique et psychopathologie, semble s'opérer sans conflit. Cette recomposition se justifie essentiellement par des options paradigmatiques différentes. Elle répond aussi à une nécessité liée à l'évolution de la discipline. Dans trop d'universités, ces recompositions sous-entendent des rivalités liées à des enjeux de territoire. À l'Université René Descartes, c'est la carte de la complémentarité qui semble avoir été jouée, ce qui permet notamment aux deux laboratoires de collaborer à des masters communs.

Les équipes de psychologie du travail, de psychologie de l'environnement et de psychologie sociale ne se sentent pas suffisamment reconnues dans l'université. Ce sentiment vient peut-être du fait qu'elles ne sont pas représentées dans le comité d'orientation stratégique de l'université, mais elles le sont au Conseil scientifique et bénéficient de bonnes évaluations par les instances de tutelle (2 EA et 1 UMR) et d'une image à l'extérieur qui s'améliore. Elles jouent également un rôle essentiel dans la mise en place de nouveaux débouchés pour les étudiants de psychologie. Il est nécessaire que ce secteur soit soutenu par l'université et par l'UFR dans la démarche de structuration interne qu'il a entreprise et qu'il soit incité à développer des articulations avec les recherches menées par les équipes de sociologie de l'UFR de Sciences humaines et sociales, notamment sur la santé, et à chercher des partenariats extérieurs qui ne sont bien développés qu'en ergonomie.

Le départ du site de Boulogne d'une partie de l'UMR de psychologie expérimentale désirant (avec le soutien de la direction de l'université) se rapprocher d'une équipe de neurosciences sur le site des Saints-Pères bouleverse actuellement la structuration des UMR de psychologie. Ce projet, émergent tardivement et parallèlement au changement de direction de l'équipe Cognition et développement et évoluant entre le dépôt des projets et leur examen par le CNRS est sur le point d'entraîner l'éclatement des deux UMR. Les positions prises par les différents responsables concernés semblent difficilement compatibles.

Face à cette situation et devant le risque de durcissement des positions des uns et des autres, le CNÉ recommande à l'université de s'appuyer sur des expertises extérieures afin d'opérer une restructuration pertinente qui prendrait en compte les exigences suivantes :

- ne pas mettre en péril l'association avec le CNRS d'unités qui ont une forte visibilité nationale et une bonne reconnaissance internationale en psychologie cognitive ;

- ne pas exclure des équipes reconnues des chercheurs ou enseignants-chercheurs productifs ;
- éviter si possible la localisation sur des sites différents de la recherche et de la formation ;
- favoriser le rapprochement entre psychologie cognitive et neurosciences, éventuellement dans une logique de réseau articulant les équipes de l'établissement avec des équipes de Paris-Centre. (Université Pierre et Marie Curie, ENS, ...)

En sciences humaines et sociales

L'Université René Descartes dispose de plusieurs équipes de premier plan en linguistique et en sociologie. En attestent la reconnaissance des équipes par les grands organismes de recherche, la productivité de ces équipes, la réputation des chercheurs et leur forte présence dans la diffusion au grand public des résultats de la recherche. Elle a cependant encore besoin de se développer et de se structurer ; la moitié des enseignants-chercheurs de sociologie ou de sciences de l'éducation ne sont pas engagés dans une recherche active.

L'activité de recherche en sciences de l'éducation est la moins identifiable. Il y a manifestement des efforts de structuration à faire dans ce secteur pour qu'il puisse développer une identité propre.

Deux équipes reconnues sont actives en linguistique : une EA (Dynamlangue) et une UMR (LEAPLE) historiquement très reconnue et bénéficiant depuis longtemps du label CNRS. En dépit de la qualité incontestable des recherches menées et publiées, des projets avortés et des départs de chercheurs ont rendu caduques les perspectives de développement du LEAPLE envisagées en 2004. Le LEAPLE doit être restructuré d'urgence afin que l'équipe ne perde pas sa reconnaissance par le CNRS. Actuellement, plusieurs hypothèses sont envisageables pour proposer au CNRS une solution acceptable :

- l'association avec l'autre équipe de sciences du langage de l'établissement (Dynamlangue) ;
- une association avec des équipes d'autres universités parisiennes (Paris 8 et Paris 10) ;
- le développement de liens avec des équipes de l'université relevant d'autres disciplines mais travaillant sur le langage, par exemple en psychologie).

Compte tenu de la situation de blocage, il appartient à l'université de réunir un comité d'experts susceptible d'émettre un avis indépendant sur la structuration à proposer au CNRS.

En mathématiques-informatique

L'UFR Mathématiques et informatique comporte deux UMR : le Centre de recherche en informatique (CRI) et celui de mathématiques appliquées à Paris 5 (MAPP5). Ces deux laboratoires envisagent de fusionner en un seul. Les travaux du CRI sont des travaux de recherche théorique en informatique mais dont les problématiques sont issues, pour la plupart, soit du champ de la santé (accidentologie, droit de la santé, psychologie cognitive, ergonomie), soit du champ des sciences de l'éducation. Les travaux du MAPP5 portent sur les domaines du calcul des probabilités, de la statistique et du traitement d'image. Là encore, les domaines d'applications et d'émergence de problématiques sont ceux du champ de la santé : détection de l'ostéoporose, reconstruction tomographique, épidémiologie du SIDA, ophtalmologie, télémédecine.

La recherche dans l'UFR Mathématiques et informatique est pluridisciplinaire au sens fort du terme : des mathématiciens et des informaticiens font progresser la connaissance fondamentale dans leurs domaines à partir de problématiques issues d'autres champs disciplinaires en tentant de résoudre les défis qui leur sont posés, en restituant leurs résultats et aussi leurs échecs.

En revanche et très curieusement, cet effort se heurte à une frontière qui pourrait être qualifiée de "mur" : celui qui sépare les sciences et la médecine. En effet, l'informatique médicale et l'informatique pratiquée à l'UFR Mathématiques et informatique paraissent n'entretenir aucune relation alors que leur synergie serait un élément moteur pour la recherche et l'enseignement de l'Université René Descartes. Ce mur est celui de la méconnaissance de l'autre, conséquence de l'absence d'opportunités de rencontres. Il serait souhaitable que la direction de l'établissement favorise ou développe de telles occasions, dont la fécondité pour l'établissement ne fait aucun doute.

En STAPS

La faiblesse du développement de la recherche en STAPS dans un établissement à forte composante médicale pourrait paraître étonnante. C'est largement une conséquence de la structure du corps enseignant, comme cela a été dit au chapitre formation (cf. supra). De plus, les enseignants-chercheurs effectuent souvent leurs recherches dans des équipes de leur département de rattachement ou à l'extérieur.

2 - Les écoles doctorales

L'université a mis en place un collège des écoles doctorales avec un coordonnateur entouré des cinq directeurs d'école doctorale et du vice-président recherche. C'est une démarche intéressante qui devrait favoriser les évaluations internes et les échanges entre les différentes formations doctorales, dans la mesure où il existe de réelles potentialités de complémentarité.

À côté des deux écoles doctorales biologie-santé, il existe trois autres écoles doctorales dans les domaines de la cognition, des sciences humaines et sociales (langues-société) et du droit.

Génétique, immunologie, infectiologie, développement (G2ID)

L'acronyme de cette école doctorale est peu représentatif de son niveau d'excellence. Elle regroupait huit DEA avant la réforme LMD et comporte après cette réforme cinq filières : immunologie, génétique, biologie cellulaire, développement, infectiologie. 50% des unités et équipes d'accueil appartiennent à l'Université René Descartes et 25% à l'Université Denis Diderot. La gouvernance de l'école doctorale est assurée par les responsables des équipes d'accueil et des UMR. Un effort a été fait pour réduire le nombre d'unités rattachées à plusieurs écoles doctorales. Il doit être poursuivi. L'école doctorale gère depuis 4 ans l'attribution des allocations du ministère de la Recherche, selon un mode d'attribution qui paraît exemplaire et mériterait d'être repris plus largement sur le plan national. Ses objectifs premiers sont d'éviter l'auto-distribution des ressources et de donner la priorité à l'ouverture des recrutements autour de projets de thèse, en favorisant le plus possible la mobilité des étudiants. Ceci est dans l'esprit de la réforme LMD, où l'articulation entre la formation master recherche et la formation doctorale favorise théoriquement la mobilité des étudiants. Dans la note finale, l'audition devant le jury intervient pour 50%.

Cette audition est composée de dix minutes de présentation et quinze minutes de discussion. La note obtenue au DEA est également prise en compte. Le jury est composé d'un représentant de chacun des DEA, renouvelé chaque année, et aucune personne associée à une demande d'allocation ne participe à ce jury. Le parcours du candidat et ses notes au DEA ne sont connus qu'à la fin de la délibération. Les niveaux d'encadrement sont excellents. Par ailleurs, une seule allocation est allouée par équipe d'accueil. Il y a une exigence de publication accompagnant la préparation de la thèse.

Médicament

L'école doctorale Médicament a été créée en 2002 et reposait sur neuf DEA avec une excellente originalité thématique sur l'interface chimie-biologie. Elle regroupe plusieurs unités CNRS et INSERM correspondant à un total d'environ 150 HDR. Ces unités sont localisées principalement sur deux sites, l'UFR de Pharmacie et l'UFR des Saints-Pères, avec une articulation affichée avec les filières de master recherche des sciences de la vie et du médicament. Comme pour l'école doctorale G2ID, les équipes d'accueil sont majoritairement basées à l'Université René Descartes, mais il existe également des unités du CEA, de l'Institut Curie, de l'Institut Pasteur, des Universités Pierre et Marie Curie, Denis Diderot et Paris-Sud.

Des modules d'enseignement et des séminaires d'intérêt général sont organisés par les unités. Le mode d'attribution des allocations apparaît plus classique et moins ouvert que celui de l'école doctorale G2ID, et il serait souhaitable que l'harmonisation des procédures se mette en place. Il est notamment important d'éviter qu'un demandeur soit associé à la procédure d'attribution des allocations MRT. Le jury de concours est composé du conseil de l'école doctorale, avec une forte représentation des responsables des filières M2R et une représentation insuffisante des pôles de recherche.

L'école doctorale a mis en place une évaluation de l'insertion professionnelle avec d'excellents résultats. La plupart des doctorants occupent un emploi six mois après l'obtention du diplôme avec 50% de recrutements dans des carrières académiques, 25% dans des carrières hospitalières et 25% dans le secteur privé. L'école doctorale peut jouer un réel rôle structurant pour renforcer les liens entre l'UFR de Pharmacie et l'UFR des Saints-Pères.

Cognition, comportement, conduites humaines

Cette école doctorale a un potentiel d'encadrement exceptionnel lié à la très grande qualité des équipes qui lui sont rattachées. De plus, sa surface scientifique dans le champ des sciences cognitives et psychologiques est très cohérente. Cependant, il ne semble pas que les équipes de recherche aient délégué de compétences à l'école doctorale. L'offre de formation de cette dernière à destination des doctorants est très restreinte. Les conférences de personnalités de la discipline et un colloque annuel de présentation des recherches des doctorants ne peuvent pas, en effet, être considérés comme des formations transversales. Les six modules que chaque doctorant doit valider avant la soutenance de thèse sont constitués d'un stage que le doctorant doit trouver (sauf nombreux cas de dispenses), d'activités scientifiques en lien avec l'équipe (communication, représentation des étudiants ou doctorants, ...) et de modules choisis dans les différents masters ou parmi trois modules offerts par l'école doctorale : éthique de la recherche, communication orale et affichée, histoire de la psychologie. Outre la réalisation de la

thèse, la formation se limite donc essentiellement, comme naguère, aux séminaires de l'unité et à l'implication dans la communication scientifique. De même, la préparation à l'insertion professionnelle se résume, au mieux, à des stages dont l'organisation ne relève pas de l'école doctorale (il s'agit essentiellement des stages en fin de DEA pour l'obtention du titre de psychologue). Notamment, l'école doctorale ne participe pas à des doctorales. Toutefois, la directrice de l'école émet l'intention de mettre en place, dans les prochaines années, un module de bilan de compétences.

En d'autres termes, il semble que les prérogatives de l'école doctorale soient limitées et que les études doctorales restent identiques à ce qu'elles étaient avant l'existence des écoles doctorales.

Cet état de fait est sans doute lié à un manque d'autonomie de l'école doctorale par rapport à l'UFR Psychologie. En effet, sise à Boulogne, dans les locaux de l'institut, elle regroupe les doctorants (environ 200) des différentes unités de recherche de psychologie et des équipes de psychologie, de neurosciences cognitives ou d'ergonomie extérieures à l'Université René Descartes. S'ajoutent à cet ensemble également deux équipes de la filière informatique. Pour la gestion de cette école, la directrice est assistée d'une secrétaire à mi-temps. Confirmant sa sujétion à l'UFR, l'école doctorale apparaît dans l'organigramme et dans le Guide des études de l'Institut de Psychologie. En l'absence de toute mutualisation entre les moyens des différentes écoles doctorales de l'Université René Descartes l'école doctorale Cognition, comportement, conduites humaines fonctionne comme une quasi-composante de l'Institut de Psychologie.

Enfin, l'école doctorale encadre peu de thèses en cotutelle, ce qui est contradictoire avec l'affichage d'une politique d'échanges scientifiques internationaux.

Éducation, langage, société

Le nombre d'équipes d'accueil de cette école doctorale est limité. Le taux d'encadrement y est de 12,7 doctorants par HDR et la durée des thèses peut y dépasser 10 ans ! (Contrairement à ce qui est prévu par les textes, les doctorants ont la possibilité d'interrompre leur inscription plusieurs années et de se réinscrire l'année de soutenance). Le nombre de doctorants étrangers est relativement important, mais il y a très peu de thèses en cotutelle.

Dans cette école, il faut distinguer un public de doctorants jeunes en fin de formation initiale et un public de doctorants plus âgés, salariés, dont la reprise d'études au niveau du doctorat relève plus de la formation tout au long de la vie. L'absence d'un statut de doctorant en formation continue permettant de distinguer les différents types de doctorants conduit à donner une vue médiane qui correspond mal à la réalité contrastée de cette école doctorale. Par ailleurs, certains doctorants sont de fait encadrés par des chercheurs ou enseignants-chercheurs non-titulaires d'une HDR et sont donc officiellement inscrits sous la direction d'un HDR qui n'encadre pas réellement leur thèse.

Les formations transversales proposées par l'école sont essentiellement des journées organisées par des laboratoires, mais qui peuvent être ouvertes aux doctorants d'autres disciplines, des conférences et des formations en langues (anglais, allemand, espagnol), des formations à l'informatique et à la recherche documentaire. Il n'y a pas de formation à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs ni de participation à des doctorales.

Le budget de l'école doctorale est essentiellement dépensé en frais de mission et permet l'organisation de deux colloques internationaux par an. Chaque année l'école doctorale bénéficie d'environ huit allocations dont le tiers sera ouvert aux candidatures extérieures à partir de 2005.

Curieusement, comme c'est le cas à l'UFR de Psychologie, le secrétariat de l'école doctorale apparaît dans l'organigramme de l'UFR. Le fait que l'école doctorale couvre le même espace que l'UFR des Sciences humaines est ressenti comme positif par l'UFR, car il facilite son intervention malgré l'existence d'un secrétariat propre à l'école doctorale. En revanche, cela constitue sans doute un obstacle à l'autonomie de l'école doctorale.

Droit

L'école doctorale de Droit s'appuie sur trois masters de recherche : droit public, droit des obligations civiles et commerciales, politique du développement. Deux autres masters sont en voie d'ouverture, l'un en culture juridique et européenne, l'autre en droit de la santé. Environ 240 doctorants sont inscrits et une vingtaine de thèses soutenues chaque année.

Les chercheurs veulent développer l'activité de l'école doctorale sur le thème "droit et santé". Le projet serait conforté par le caractère transversal de la problématique qui fait référence au droit de la propriété intellectuelle (brevet, protection du savoir-faire), au droit des obligations (contrat médical, responsabilité médicale), au droit du développement (l'accès international aux médicaments ou aux traitements), à côté du droit de la santé stricto sensu. et dans d'autres domaines de l'université, notamment la sociologie ou la psychologie.

Cette initiative, prise par l'université, devrait être accompagnée par elle afin de fournir les moyens nécessaires à sa réalisation, mais aussi de favoriser la contribution des autres composantes intéressées.

Le collège des écoles doctorales

La mise en place de ce collège est une démarche intéressante, mais son fonctionnement actuel, avec deux réunions par an, ne permet pas de le considérer comme un véritable moyen au service de la politique de l'établissement, tant du point de vue de la recherche de cohérence interne de l'établissement que de celui de ses relations partenariales avec d'autres universités ou avec les grands organismes de recherche, INSERM et CNRS notamment. La présentation des opportunités dont le collège devrait se saisir pour offrir des possibilités de développement à la politique de l'établissement est donc à mettre au conditionnel.

Des pistes peuvent déjà être suggérées. Il paraît souhaitable d'harmoniser les procédures et les conditions d'encadrement des thèses. Des consensus sur la durée des thèses favoriseraient la reconnaissance mutuelle des spécificités des différents champs disciplinaires. Dans le même esprit, le nombre de thèses dirigées doit faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'établissement. Enfin, il est impératif que le collège mette de l'ordre dans des procédures anormales comme les directions de thèses exercées de fait par des maîtres de conférences ne possédant pas l'habilitation à diriger des recherches. La limitation drastique de ces inscriptions factices pourrait d'ailleurs inciter les enseignants à soutenir des HDR. Une fois renforcé, le collège pourrait être le moyen de favoriser le développement de transversalités disciplinaires, par exemple entre cognition et G2ID, médicament et G2ID, ou sciences humaines et

sociales et droit. Le collège devrait aussi rechercher à harmoniser les modalités d'attribution des allocations et l'encadrement des doctorants pour réduire les fortes disparités qui existent entre les écoles doctorales du secteur biologie-santé et celles de sciences humaines et sociales et droit. Pourquoi ne pas étudier la faisabilité d'un dispositif de bourses affectées à des thèses dirigées en cotutelle ? Le collège pourrait aussi inciter à la mutualisation des moyens et de l'offre de formation des différentes écoles doctorales de l'établissement, et soutenir séminaires et colloques interdisciplinaires.

Le renforcement du collège et de l'autonomie des écoles doctorales par rapport aux UFR pourrait se faire grâce au regroupement des différentes écoles sur un même lieu autour d'un pool administratif conséquent en lien constant avec le service administratif de la recherche de l'université. Le déplacement des sciences humaines et sociales sur le site des Saints-Pères ouvre-t-il des opportunités dans les locaux de la Sorbonne ?

3 - En conclusion sur la recherche

La recherche de l'excellence et la reconnaissance de l'Université René Descartes au niveau international est une priorité clairement affichée par le président et son équipe dont l'ambition est de situer cet établissement dans le peloton de tête des universités européennes des sciences du vivant et de la santé. Il n'est pas contestable que l'Université René Descartes peut y prétendre et que cette renommée peut s'étendre à des thématiques plus éloignées de cet axe central, néanmoins fédérateur de l'essentiel des forces.

La nouvelle équipe a mis l'accent sur la gouvernance et les outils d'évaluation de la recherche. Elle doit cependant poursuivre sa réflexion sur le projet même. La reconnaissance internationale d'une institution composite passe-t-elle nécessairement par une focalisation thématique, fut-elle large et englobante ? N'est-elle pas aussi le résultat de l'excellence atteinte par chacun des éléments ? Quelle est la marge de manœuvre de l'échelon central ? Quel équilibre trouver entre la définition d'objectifs et la création d'opportunités permettant aux acteurs de l'établissement de monter leurs propres projets ? Sans prétendre répondre à ces questions que l'Université René Descartes et sa direction connaissent et pour lesquelles des réponses existent ou sont en cours de formalisation, le CNÉ souhaite souligner des points qui, selon lui, méritent l'attention.

Les structures de pilotage de la recherche

La gouvernance de la recherche a été redynamisée par la mise en place d'un comité d'orientation stratégique qui se réunit tous les mois, conseille le président et définit des grandes priorités dans un redécoupage des rôles avec le Conseil scientifique. Il est composé des directeurs des IFR et TGU, du représentant des UFR, du bureau du Conseil scientifique et du président. Il constitue de fait un comité de conseillers qui entoure le président. Ce comité, mis en place récemment, a déjà délibéré sur plusieurs priorités de l'établissement, telles que l'intégration des sciences humaines et sociales et des neurosciences cognitives sur le site des Saints-Pères, la recherche en bio-informatique-mathématiques, le problème du rattachement des unités de recherche de l'Institut des Cordeliers à l'Université René Descartes, l'évaluation interne du contrat quadriennal et des PPF des plates-formes des différents sites. Le Conseil scientifique

instruit également les demandes d'habilitation à diriger des travaux de recherche, après examen des commissions de 3^e cycle. Au-delà des grandes visions stratégiques, sera-t-il l'instrument d'un développement organisé de la recherche ? Peut-être, s'il est doté de moyens propres, comme des allocations de recherche réservées à des thèses effectuées dans le cadre de co-directions.

Le Conseil scientifique ayant été renouvelé deux mois avant le début de l'évaluation externe, il était difficile d'apprécier son réel impact sur la définition et l'animation de la vie scientifique de l'établissement. Le conseil s'est impliqué dans l'évaluation interne des équipes d'accueil avec mise en place d'un examen des demandes par des experts extérieurs permettant de formuler des recommandations à certaines équipes (équipe d'accueil d'odontologie par exemple). Ses moyens d'intervention comprennent la redistribution des deux tiers du BQR (15% prélevés sur les dotations des équipes), le tiers restant étant redistribué par les conseils scientifiques des UFR. La priorité est donnée aux gros équipements (PPF) et à l'émergence de jeunes équipes.

Le Conseil scientifique est, en principe, l'instance qui coordonne la vie scientifique de l'établissement et qui lui permet d'assurer la transversalité. Paradoxalement, la composition du CS de René Descartes repose sur une représentation par UFR. Une représentation en axes disciplinaires scientifiques permettrait peut-être de mieux prendre en compte la transversalité de la vie scientifique. Cette organisation verticale en fonction des UFR de l'établissement pose également le problème du rôle respectif et du positionnement des conseils scientifiques des UFR, du Conseil scientifique de l'université, du COS et des conseils d'IFR.

Il est vrai que le pilotage de la politique de la recherche pose un certain nombre de questions qui ne sont pas toutes propres à l'Université René Descartes. En effet, comme cela été dit au chapitre sur le gouvernement, le besoin d'articulation des conseils scientifiques d'UFR, du Conseil scientifique de l'université et du comité d'orientation stratégique est un signe des transformations en cours dans l'organisation de la recherche universitaire française.

Cependant, au-delà de cette analyse générale, la politique de la recherche est aussi la résultante des interactions entre les équipes de recherche et l'échelon central. Ainsi, la recherche de transversalité au sein de l'établissement se heurte-elle aux stratégies spécifiques d'équipes solides, bien identifiées et porteuses des enjeux négociés avec les grands organismes de recherche qui les soutiennent. On peut aussi s'interroger sur les souhaits et l'investissement de l'AP-HP dans le développement d'une politique universitaire. Au-delà des questions de rapport de force et d'efficacité de l'organisation, ne faut-il pas désormais résolument penser cette question en termes de lisibilité internationale ?

Le renforcement de l'attractivité de l'établissement

Il passe par le recrutement de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de très haut niveau. Il faut aussi dynamiser l'accueil de doctorants et post-doc étrangers. Cela suppose de mettre plus de moyens dans la politique internationale de l'établissement. Il existe des démarches, que l'on peut qualifier d'expérimentales, qui peuvent accompagner cette politique : par exemple, le projet d'une micro-école doctorale internationale en partenariat avec l'École normale supérieure. Ce projet, très intéressant, devrait cependant s'intégrer dans la logique du collège des écoles doctorales, du LMD, et de la politique de partenariat avec d'autres établissements.

Le renforcement de l'attractivité passe aussi par un soutien aux acteurs directs. On déplore le manque de soutien administratif pour la procédure complexe des conventions européennes. Les chercheurs se tournent en partie vers le CNRS et l'INSERM pour établir leurs dossiers de conventions européennes. Il est recommandé avec insistance de se doter de ce savoir-faire aussi à l'université.

Le renforcement de la lisibilité de l'outil d'évaluation de la recherche

Il s'agit notamment de la bibliométrie. La mention systématique de l'université dans toutes les publications doit se faire prioritairement à celle des EPST. Cette absence de référence à l'université handicape très sérieusement l'évaluation du niveau scientifique des universités françaises dans les classements de type Shanghai.

L'Université René Descartes a réalisé, en interne pour tous les domaines scientifiques et en partenariat avec l'INSERM pour les équipes concernées, le cadrage des régles d'établissement des adresses des auteurs de publication.

Le soutien aux sciences humaines et sociales

La recherche et l'enseignement de l'UFR sont actuellement dispersés sur quatre sites principaux. L'objectif à court terme de la présidence est de tout regrouper sur le site des Saints-Pères. L'aboutissement de ce projet est nécessaire pour que l'UFR acquière identité et visibilité d'ensemble. Il est important que cette relocalisation ne se limite pas aux laboratoires de recherche, mais implique effectivement l'ensemble des formations (y compris les L1 et L2, actuellement hébergées à Boulogne). Il ne faudrait pas qu'une logique de rapprochement des équipes de recherche se développe au détriment de la nécessaire articulation entre recherche et formation. Cela est d'autant plus crucial en SHS où beaucoup d'enseignants-chercheurs ne sont pas réellement actifs en recherche. Les éloigner géographiquement des laboratoires rendrait définitivement inefficace toute tentative d'essayer de les y impliquer.

Enfin, le soutien aux sciences humaines et sociales se manifestera clairement avec l'installation, dans le bâtiment des Saints-Pères, de la bibliothèque de l'IRESO, situant ainsi l'Université René Descartes comme le pôle de référence pour la recherche en sciences sociales.

Le développement de la transversalité en recherche

Il est souhaitable de favoriser le développement de relations en réseau dans l'université plutôt que de tenter d'organiser des relations en étoile à partir d'actions portées par l'échelon central de l'établissement. Dans cet ordre d'idées, le programme pluri-formations "Maison de l'adolescent" devra être évalué.

L'ouverture de la Maison de l'adolescent, dédiée à la prise en charge des pathologies des adolescents (11 à 19 ans), nécessite d'associer les approches de la pédopsychiatrie, de la psychologie, de la linguistique et de la sociologie. C'est un lieu privilégié pour développer de fortes interactions entre des laboratoires de l'UFR Sciences humaines et sociales et des laboratoires appartenant au domaine de la médecine. Ces interactions devraient permettre de déboucher sur des recherches originales à fort impact pour la communauté scientifique internationale et conduire à l'habilitation d'un master recherche pluridisciplinaire sur la thématique de la prise en charge des pathologies de l'adolescence.

Cette action représente une tentative dont les résultats en termes de synergies dans l'établissement pourront être utilisés pour les opérations futures. Le cas de recherches qui débute en santé mentale et qui réunissent des sociologues, des psychiatres, des neurologues présente une autre manière d'engager des transversalités en recherche. Elles se concrétisent déjà par des thèses co-encadrées par des chercheurs issus des neurosciences, de la sociologie et de la psychiatrie.

Quel que soit le point de départ, la réussite du développement de thématiques innovantes et pluridisciplinaires (psycho-linguistique, socio-linguistique, santé mentale, prise en charge des pathologies des adolescents, sociologie de la santé) nécessite une politique de recrutement qui doit impérativement permettre de renforcer les laboratoires qui les développeront. Cette politique n'est pas aisée à mettre en oeuvre et pose des questions sur le fonctionnement des commissions de spécialistes.

Le devenir de l'Institut des Cordeliers

(cf. Contraintes et opportunités, § II-1 du chapitre "l'Université René Descartes")

La diffusion et la valorisation de la recherche

La valorisation et le soutien à l'innovation est une des préoccupations importantes de l'université. Les incubateurs et le transfert technologique sont portés par une équipe de travail active qui offre toutes les conditions pour lancer des développements. Il serait important de savoir dans quelle mesure les scientifiques et les enseignants sont vraiment intéressés à laisser la cellule de valorisation traiter leurs inventions et sont prêts à partager les profits financiers avec l'université. Une alliance des universités de Paris pour concentrer leurs activités dans un parc de technologie biomédicale et pour les rendre plus visibles, intérieurement et extérieurement, leur donnerait un plus grand poids.

À une tout autre échelle et pour ne citer qu'un seul exemple, en linguistique, la valorisation de la recherche est adossée à des équipes technologiques qui travaillent à la mise au point d'outils pour le e-learning et d'outils multimédias. On peut s'étonner que ces équipes n'entretiennent aucune relation avec le service des TICE de l'université.

V - Être étudiant à l'Université René Descartes

Une des clés de la réussite des étudiants réside dans leur degré d'affiliation à leur université. Ce processus d'affiliation passe par leur participation à la vie de l'établissement et par le sentiment de fierté d'y appartenir. Il est soutenu par la satisfaction de leurs besoins et attentes en matière d'accueil, de pédagogie, de réussite aux examens et de préparation à l'entrée dans la vie active.

L'Université René Descartes se donne les moyens d'y répondre. Elle encourage la participation et les experts ont pu constater la satisfaction et la fierté des étudiants inscrits à René Descartes quelle que soit leur UFR, même si souvent l'appartenance à un site (Malakoff, Boulogne, Saint-Pères, ...) prime dans le discours.

1 - Participation

Elle est de plusieurs sortes : politique, associative et pratique (emplois étudiants).

La participation aux élections des conseils a fait des progrès remarquables (14,99% en 2004 aux conseils d'UFR) grâce à une campagne d'information importante et à une plus grande prise en considération des nouveaux enjeux de l'université par les étudiants lors de la mise en place du LMD. Elle témoigne également de la reconnaissance réelle de la parole étudiante dans les différentes instances de l'université et d'une vie étudiante particulièrement active.

Les élus des collèges étudiants des trois conseils désignent un vice-président étudiant dont l'élection est validée par le CA. Ce vice-président est très impliqué dans la vie institutionnelle. Il est membre du bureau et participe au CA, au CEVU, à la commission d'évaluation des enseignements et de la formation et à la commission qui gère le FDSIE. Il bénéficie d'une indemnité.

Une vice-présidence chargée des questions étudiantes vient d'être créée. Avec le VP CEVU et le VP étudiant, sa fonction est d'animer le comité de pilotage de la vie étudiante.

Au-delà de cette participation institutionnelle, le président et la secrétaire générale sont très ouverts au dialogue direct avec les étudiants.

Alors que la participation des étudiants aux débats pédagogiques est soutenue par l'institution, son efficacité est très différente selon les UFR, indépendamment de l'implication remarquable des étudiants et exception faite des étudiants de mathématiques.

En médecine, la réunion des trois UFR a été l'occasion de très nombreux débats, réunions, votes de motion des étudiants concernant la pédagogie, la suppression des QCM, les stages de sémiologie, les conférences d'internat, la validation du deuxième cycle et l'ouverture du SCD en soirée. Les liens directs établis entre les étudiants et les enseignants de médecine d'une part, et avec le pilotage de l'université d'autre part, semblent avoir été très fructueux. Les étudiants s'y sont beaucoup investis et ont été manifestement entendus. Il faut y ajouter la participation des étudiants étrangers à l'amélioration des enseignements via la commission internationale de l'UFR. Ils ont pu exprimer également leur mécontentement face aux difficultés engendrées par la séparation géographique des deux premières années, qui pose un problème de représentation des étudiants de PCEM1 et entraîne un manque de communication entre les étudiants des deux années.

En STAPS, les étudiants ont été consultés lors de l'élaboration des maquettes LMD et ils se sentent très concernés par l'évaluation des enseignements. Très conscients des problèmes que pose leur insertion professionnelle, ils attendent de l'établissement une plus grande écoute.

En droit en revanche, les difficultés liées à la mise en place du LMD ont été vivement ressenties par les étudiants. L'UFR s'est fortement engagée dans les actions en faveur de la citoyenneté étudiante, avec des résultats importants (2 représentants au CA, 2 au CEVU, 1 au CS), et les activités associatives sont nombreuses.

La vie associative est un des facteurs d'incitation à la participation à la gouvernance. Elle est très développée et encouragée par l'université, qui valorise l'engagement dans les associations par l'obtention

de points de bonus aux examens ou d'une UE optionnelle qui s'étend à toutes les UFR hors médecine. Un bureau des associations étudiantes a été mis en place au sein de la division des études et de la vie universitaire (DEVU). Il a en charge le guide des associations (62 en 2004), le traitement des demandes d'aides à projet sur le FSDIE (189 000 euros en 2004), l'organisation des journées des associations et le suivi des UE optionnelles d'engagement associatif. Les associations développent des projets humanitaires, culturels et sportifs. Certaines sont très dynamiques, comme l'association Huma-Pharma qui organise chaque année un voyage à Madagascar et anime une semaine culturelle pour collecter des fonds. Il serait possible à ces associations d'utiliser le site Web de l'université mais beaucoup ont encore recours à des adresses extérieures plus difficilement identifiables par les usagers.

L'affiliation se fait aussi grâce à des emplois rémunérés confiés aux étudiants au sein de l'université et liés aux services aux étudiants : tutorat pour les inscriptions, accueil dans les UFR, monitorat dans les salles informatiques ou dans les bibliothèques. Les chiffres incomplets qui ont été fournis dans le dossier d'auto-évaluation ne permettent pas de justifier les bonnes intentions affichées par l'université dans ce domaine. Il semble cependant que ces emplois, qui sont très pratiqués dans les universités étrangères, pourraient être très fortement développés à l'avenir.

2 - Satisfaction devant les services offerts

Les étudiants participent par l'intermédiaire du comité de pilotage de la vie étudiante à la politique et au fonctionnement des différents services chargés de l'accueil et de la gestion de la vie étudiante (DEVU, SCUIO, OSEIPE). Cette approche globale est un élément important de progrès qui nécessite que les étudiants inscrivent leur responsabilité dans une perspective stratégique d'amélioration de la vie étudiante, et non pas seulement associative.

En 2002, l'Université René Descartes a réorganisé ses services centraux dédiés à la gestion des études et des étudiants en transformant la division de la scolarité en division des études et de la vie universitaire (DEVU). Cette division comporte un service de la vie étudiante (8 agents) qui a mis en place un guichet unique d'accueil des étudiants français, étrangers et des étudiants handicapés. Outre l'accueil et l'information, ce service gère les demandes de bourses, les aides sociales, les aides à la mobilité et les prêts d'honneur, l'admission et les formalités administratives des étudiants étrangers (convention avec la Préfecture de police), les aides aux étudiants handicapés et communique les offres de stages et d'emplois. Il comporte un bureau des associations étudiantes qui suit et coordonne l'action associative. Quelques points noirs demeurent, comme la localisation de ces services principalement au siège de l'université avec des relais uniquement dans certaines composantes, ce qui ne facilite pas toujours l'accès à ces services. L'implantation de "guichets uniques," voire de guichets d'orientation, dans la totalité des sites et UFR doit être poursuivie et le site intranet développé pour mettre ces services à la portée de tous.

Le SCUIO est défini par l'université comme le lieu de médiation entre étudiants et études en amont et en aval de l'inscription des étudiants. Malgré cette définition et la participation du SCUIO au site Web de l'université, on constate que ce service n'a pas encore trouvé sa place dans l'université et qu'il doit améliorer sa coopération avec les services chargés d'accueillir les étudiants. Il s'occupe plus principalement de la réorientation des "reçus-collés" au concours de médecine et de l'aide à la réorientation des étudiants de l'ensemble des disciplines. Les possibilités de réorientation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université

sont présentées de manière exhaustive et détaillée sur le site Web. La coopération avec le service de la communication et les associations étudiantes, en particulier sur les débouchés professionnels, est un bon exemple d'organisation. Le SCUIO, qui participe aux actions de formation du projet personnel et du projet professionnel de l'étudiant, devrait davantage s'impliquer dans l'ensemble des opérations de lutte contre l'échec par un travail d'information mieux ciblé concernant les réorientations et passerelles dans les différents domaines.

L'observatoire du suivi des études et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSEIPE) procède régulièrement à des enquêtes sur le devenir des diplômés, surtout ceux des filières professionnelles. Les résultats sont diffusés par l'internet et l'intranet de l'université, et servent davantage à améliorer les formations qu'à informer les étudiants sur leurs possibilités d'avenir.

Malgré les très gros efforts entrepris par l'université pour renforcer l'accès à l'information en ligne au niveau central (adresse électronique donnée à tous les étudiants ; lettre électronique d'information, "Descartissime" ; accès aux résultats d'examens, aux enquêtes d'évaluation, à la documentation), l'accès unifié aux ressources pédagogiques n'est pas encore réalisé, en particulier dans le domaine de la santé. En effet, les ressources pédagogiques numérisées sont dispersées dans leurs établissements d'origine (Saints-Pères, Cordeliers, Necker, Cochin, ...). Les étudiants ne se connectent pas à un portail unique, mais sur chacun des sites. Cette anomalie majeure du site Web de l'université et de son système d'information ne favorise pas l'émergence de l'identité de l'université.

Pour remédier à ce problème, l'université a déployé une importante activité d'information sur média papier destinée aux étudiants et aux enseignants. Tous ces médias traditionnels sont de grande qualité et ont un aspect très positif, mais il n'en reste pas moins vrai qu'aujourd'hui, à l'heure de l'informatique, une évolution radicale est nécessaire d'autant plus que l'université dispose d'un dictionnaire LDAP, qu'elle peut valoriser et qui devra évoluer vers "l'espace numérique de travail".

3 - Identité et fierté

Les étudiants rencontrés se sont montrés fiers de faire leurs études à René Descartes. Les psychologues estiment qu'ils appartiennent à la "meilleure fac en France" ou plus précisément la meilleure université française pour la psychologie scientifique. Les juristes déclarent avoir fait le choix de cette université plutôt que celui des universités Panthéon-Sorbonne ou Panthéon-Assas, car elle a "bonne réputation et on y travaille mieux". La renommée et la qualité de l'enseignement de la médecine sont internationalement reconnues et les étudiants de l'Université René Descartes sont en tête des tableaux de réussite aux concours. La qualité des formations, des conditions de vie et d'études offertes aux étudiants, l'intérêt porté à leur parole et à leurs actions concourent à cette satisfaction exprimée par les étudiants des diverses composantes de l'université, satisfaction qui est un facteur essentiel de sa réputation en France et à l'étranger via la mobilité des étudiants.

Annexe

Remarques relatives aux chiffres-clés

Ces définitions sont extraites du document de travail "*Indicateurs des universités*", MENESR, DEP, bureau des indicateurs et des outils d'aide au pilotage, 2005.

1^{ère} inscription : première inscription dans le système d'information sur le suivi des étudiants (SISE), que ce soit au niveau du 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle.

2nd degré : enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur. Cette population est essentiellement composée de professeurs agrégés (PRAG) et de professeurs certifiés (PRCE).

Boursiers : comprend les étudiants ayant obtenu une bourse sur critères universitaires, sur critères sociaux ou de mérite.

- *Bourses sur critères sociaux* : versées par les CROUS, elles sont destinées à permettre à leur bénéficiaire d'entreprendre des études supérieures en 1^{er} et 2^e cycles.
- *Bourses sur critères universitaires* : versées par le CROUS, elles sont destinées aux étudiants inscrits aux concours d'agrégation ou qui préparent un DEA ou un DESS au titre d'une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer ces diplômes. Ce sont des aides contingentées.

Budget consolidé (y compris salaires et hors salaires) : le budget consolidé d'un établissement d'enseignement supérieur comprend les dotations budgétaires de l'État inscrites au budget de l'enseignement supérieur ainsi que les subventions des collectivités territoriales et les ressources propres qu'il dégage de son activité. Ce budget intègre (budget consolidé y compris les salaires) ou non (budget consolidé hors salaires) une valorisation des salaires des personnels payés sur budget de l'État en poste dans l'établissement.

Cycles : comprend les cycles 0, 1, 2 et 3.

- *Cycle 0* : cycle universitaire regroupant des diplômes permettant aux non-bacheliers l'accès aux formations universitaires : diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit, etc.
 - *Cycle 1* : cycle universitaire regroupant des formations et diplômes correspondant au niveau bac + 2 ;
 - *Cycle 2* : cycle universitaire regroupant des formations et diplômes correspondant au niveau bac + 3 et 4 ;
 - *Cycle 3* : cycle universitaire regroupant des formations et diplômes correspondant au niveau bac + 5 et plus.
- Cette classification est progressivement remplacée par les niveaux Licence (bac + 3), Master (bac + 5) et Doctorat (bac + 8).

Dispensés du baccalauréat français : il s'agit des étudiants non titulaires du titre de baccalauréat français. Ils disposent soit d'un titre étranger admis en équivalence, soit d'un titre admis en dispense, soit encore d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

Inscriptions (principale et secondes) : un même étudiant peut prendre plusieurs inscriptions dans un ou plusieurs établissements. Si un étudiant prend plusieurs inscriptions dans un même établissement, une seule est déclarée "principale", les autres sont déclarées "secondes". L'inscription principale correspond à celle prise pour la formation la plus élevée. Si un étudiant prend plusieurs inscriptions dans n établissements, il aura n inscriptions principales.

Nationalités européennes : le terme européen est compris au sens de l'Europe géographique hors France.

Origine sociale des étudiants : regroupement des catégories socio-professionnelles du chef de famille déclarées par les étudiants au moment de leur inscription :

- *Favorisée* : chef d'entreprise de dix salariés ou plus, profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur - cadre technique d'entreprise, instituteur et assimilé ;
- *Plutôt favorisée* : profession intermédiaire santé - travail social, clergé, religieux, profession intermédiaire administrative de la fonction publique, profession intermédiaire administrative - commerce entreprise, technicien, contremaître, agent de maîtrise, retraité cadre, profession intermédiaire ;
- *Moyenne* : agriculteur exploitant, artisan, commerçant et assimilé, employé civil - agent service fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de service direct aux particuliers, retraité agriculteur exploitant, retraité artisan, commerçant chef d'entreprise ;
- *Défavorisée* : ouvrier qualifié, ouvrier non qualifié, ouvrier agricole, retraité employé et ouvrier, chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle.

Personnels administratifs, techniques, d'éducation et d'encadrement : comprend les personnels ITARF, ATOSS et des bibliothèques et musées. Les fonctionnaires sont répartis dans trois catégories (A, B et C) pour lesquelles il existe des niveaux de recrutement et de responsabilité différents.

Personnels enseignants non permanents : comprend les professeurs invités, les personnels associés à temps partiel (PAST), les professeurs associés à temps plein (PRAS), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les moniteurs, les lecteurs, les maîtres de langues et les contractuels du second degré.

Ressources propres : les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur comprennent les contrats de recherche et les prestations à caractère intellectuel, les droits universitaires, les revenus de formation continue, le produit de la collecte de la taxe d'apprentissage et des ressources diverses (produits financiers, vente de produits, produits d'activités annexes comme les locations).

SHON : surface hors œuvre nette. Définie par l'article R.112-2 du code de l'urbanisme, elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction de laquelle on déduit l'ensemble des surfaces non aménageables (terrasses, zones de stationnement par exemple).

SISE : Système d'information sur le suivi des étudiants. Le système SISE recense, au travers des inscriptions prises, les étudiants inscrits dans les principaux établissements universitaires et assimilés ainsi que leurs résultats aux diplômes. SISE recense les étudiants inscrits aux formations diplômantes (ou assimilées) d'une durée minimale d'une année. Le système SISE repose sur deux remontées annuelles : les universités réalisent des extractions de leurs logiciels de gestion de la scolarité (APOGEE notamment) et transmettent ces informations à la Direction de l'évaluation et de la prospective du MENESR.

Toutes composantes : comprend l'ensemble des composantes de l'université y compris les IUT, écoles internes et externes rattachées.

Typologie des universités : les universités appartiennent à une des 5 catégories suivantes : scientifiques et/ou médicales (15 établissements), pluridisciplinaires avec santé (20), pluridisciplinaire hors santé (25), tertiaires dominante lettres et sciences humaines (15), tertiaires dominante droit et/ou économie (9). Cette typologie a été établie par la Direction de l'enseignement supérieur du MENESR à partir des effectifs d'étudiants répartis par grande discipline hors filières d'IUT et d'ingénieurs. Elle ne prétend pas prendre en compte toute la diversité des établissements, mais permet des regroupements objectifs et stables sur des critères simples.

Liste des sigles

AES	Administration économique et sociale
AGLAE	Application de gestion pour le logement et l'aide à l'étudiant (application informatique)
AGORA	Aide à la gestion optimisée des ressources ATOS (application informatique)
AP-HP	Assistance publique - hôpitaux de Paris
BIUM	Bibliothèque interuniversitaire de médecine
BIUP	Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie
BQR	Bonus qualité recherche
CA	Conseil d'administration
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CECSMO	Certificat d'études cliniques spéciales "mention orthodontie"
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CHU	Centre hospitalier universitaire
CNER	Comite national d'évaluation de la recherche
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CODIR	Comité de direction
COS	Comité d'orientation stratégique
CRFPA	Centre régional de formation à la profession d'avocat
CRI	Centre de ressources informatiques
CS	Conseil scientifique
DCEM1	Deuxième cycle d'études médicales (1ère année)
DCEM2	Deuxième cycle d'études médicales (2e année)
DEA	Diplôme d'études approfondies

DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DESC	Diplôme d'études supérieures complémentaire
DESCB	Diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUST	Diplôme d'études universitaire scientifique et technique
DEVU	Division des études et de la vie universitaire
DPD	Direction de la programmation et du développement
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration
DRIC	Direction des relations internationales et de la coopération
DSI	Direction des services d'information
DU	Diplôme universitaire
DUT	Diplôme universitaire de technologie
ECN	Examen classant national
ECTS	<i>European Credit Transfer System</i>
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
ENM	École nationale de la magistrature
ENS	École normale supérieure
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
FDSIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
FSE	Fonds social européen
G2ID	Génétique, immunologie, infectiologie, développement
GESUP	Gestion des personnels enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches
HEGP	Hôpital européen Georges Pompidou
IFR	Institut fédératif de recherche
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IREPS	Institut régional de psychologie du sport
IRESKO	Institut de recherche sur les sociétés contemporaines
ITARF	(Personnels) ingénieur, technique, administratif, de recherche et de formation
IUT	Institut universitaire de technologie
LDAP	<i>Lightweight Directory Access Protocol</i>
LEAPLE	Laboratoire d'études sur l'acquisition et la pathologie du langage chez l'enfant

LMD	Licence, master, doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAPP5	Mathématiques appliquées à Paris 5
MCU-PH	Maîtres de conférences des universités - praticien hospitalier
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MIAGE	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises
MSTP	Mission scientifique technique et pédagogique
OSEIPE	Observatoire du suivi des études et de l'insertion professionnelle des étudiants
PCEM1	Premier cycle d'études médicales
PCEP1	Premier cycle des études de pharmacie
POPPEE	Projet de système d'information sur les emplois, les postes et le personnel (application informatique)
PPF	Plan pluri-formations
PRAG	Professeur agrégé
PU-PH	Professeur des universités - praticien hospitalier
QCM	Questionnaire à choix multiple
SCD	Service commun de documentation
SCUIO	Service commun universitaire d'information et d'orientation
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
SISE	Système d'information sur les étudiants
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
TGU	Très grande unité
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TOEFL	<i>Test of English as Foreign Language</i>
TOEIC	Test of English for International Communication
UE	Union européenne
UER	Unité d'enseignement et de recherche
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UQAM	Université du Québec à Montréal
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Réponse du président



Université René Descartes – Paris 5

Paris, le 4 janvier 2006

Le rapport établi par le CNE donne une image équilibrée des caractéristiques marquantes de l'Université René Descartes - Paris 5 (URD), à un moment important de son histoire qui voit se poser avec une acuité particulière la question de la consolidation de son identité.

Je remercie les experts pour la richesse des échanges que nous avons eus avec eux et pour toutes les suggestions faites au cours des entretiens et réunions au cours desquels ils ont rencontré de nombreux membres de l'Université.

Je remercie les membres du CNE pour toute l'attention et le soin apporté au rapport d'évaluation et tout particulièrement pour la qualité de leurs recommandations. Je leur suis également reconnaissant d'avoir accepté les contraintes du calendrier de l'Université et d'avoir ainsi permis que coïncident la démarche d'évaluation, le bilan du contrat quadriennal 2002-2005 et la préparation du projet d'établissement 2006-2009. Ainsi, 18 mois se sont écoulés depuis le lancement de la procédure d'évaluation jusqu'à cette réponse.

_ La première recommandation faite par le CNE qui retient mon attention est celle concernant **la nécessaire cohésion et cohérence de l'URD**, à développer dans un double système d'interactions à l'intérieur de l'établissement :

- *le système d'interactions entre la direction de l'Université et les composantes* : L'objectif poursuivi est certes, selon la formule du CNE, que « les intentions politiques fortes de l'équipe de direction » suscitent l'adhésion des acteurs mais il est au moins aussi important, selon moi, que la participation effective des acteurs contribue à la définition de cette politique, et que les projets ainsi initiés par les acteurs soient soutenus et diffusés en interne. Ceci permettra bien sûr les échanges de bonnes pratiques, mais aidera également à la construction d'un cadre de références commun avec des objectifs et valeurs partagés.
- *le système d'interactions entre les composantes* : Il doit permettre de développer des échanges de compétences entre composantes, mais aussi d'utiliser l'apport d'autres disciplines dans les programmes d'enseignement, en mettant véritablement la pluridisciplinarité au service de l'offre de formation et en favorisant des recherches d'interface entre deux ou plusieurs disciplines .

« La démarche politique commune et l'élaboration de projets transversaux aux composantes » ont déjà été mises en œuvre dans le cadre du conseil d'orientation stratégique, du groupe des coordinateurs LMD et des groupes de préparation du contrat quadriennal. Ils doivent certes être reproduits à des niveaux plus fins et améliorés dans leur fonctionnement pour des projets tels que la mise en place du C2EI et du CLUE, le développement des fonctionnalités de notre intranet, la politique de gestion des ressources humaines (enseignants-chercheurs et IATOS)...mais, je me félicite que les bases de cette collaboration transversale aient été consolidées au cours de ces derniers mois.

_ De même, si la mise en place du **dispositif LMD** s'est réalisée dans le cadre de collaborations disciplinaires encore trop peu nombreuses, il convient néanmoins de souligner qu'à l'intérieur de chacun des trois domaines de formation du master, des collaborations et partages de compétences ont été effectifs entre les spécialités regroupées sous une même mention, aussi bien dans la voie professionnelle que la voie recherche. Les UE communes à plusieurs spécialités représentent bien une mise au service de la formation de l'étudiant de contributions de disciplines qui jusqu'alors s'ignoraient complètement. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

Il faut souligner également que le LMD a été l'occasion pour les différentes disciplines de l'Université de travailler dans un cadre commun : notamment celui de la recherche d'une professionnalisation affirmée dès la licence, d'une articulation renforcée entre recherche et contenus d'enseignement en master, d'une organisation des enseignements permettant d'accompagner et de renforcer le travail personnel de l'étudiant en le rendant plus actif et plus autonome dans son accès aux savoirs.

Je retiens donc bien volontiers la recommandation faite par le CNE selon laquelle il faut travailler dans une **logique de projet** pour atteindre une cohérence entre les différentes composantes de l'établissement. Je souscris également à la recommandation de faire s'approprier aux acteurs et de leur faire partager

la **démarche d'autoévaluation**. L'Université dispose des outils de mesure utiles qui doivent obligatoirement conduire à des actions correctrices. Je suis conscient que cette autoévaluation doit être organisée de façon plus systématique pour permettre un pilotage efficace, mais la dynamique a été lancée et a produit ses premiers résultats.

_ Par contre, je ne partage pas l'inquiétude du CNE selon laquelle le secteur biologie - santé de l'Université, au nom de son désir de reconnaissance internationale, imposerait aux autres disciplines une « focalisation thématique » qui pourrait les détourner d'axes disciplinaires majeurs. Si nous recherchons l'interfaçage de certains projets de recherche, c'est également avec l'objectif de se situer dans l'excellence disciplinaire. Deux exemples : notre secteur « maths -info » ne peut rivaliser avec certaines équipes d'autres universités à dominante scientifique ; en revanche, ce secteur comprend l'une des meilleures équipes de cette discipline dévolues aux sciences de la vie, selon la récente évaluation du CNRS. De même, si notre faculté de droit ne représente pas une masse critique identique à celle de certaines universités juridiques mono-disciplinaires, la mise en place d'une thématique forte « droit et santé » en relation étroite avec l'Institut des sciences politiques est source d'une visibilité internationale dans ce domaine.

Je reprends très volontiers le label qui avait été adopté par l'équipe présidentielle précédente « **l'URD : l'Université des sciences de l'homme et de la santé** », car d'une part, il nomme bien l'objet d'étude de toutes les disciplines de notre maison et rend compte de la diversité possible des approches ; d'autre part, il place à parité les sciences humaines et sociales et les sciences de la vie et de la santé. L'analyse des axes directeurs de notre projet scientifique me semble largement le confirmer.

_ Le CNE remarque également la nécessité pour l'URD de poursuivre **sa recherche de cohérence "par site"**, ce qui à l'évidence ne doit pas être contradictoire avec les efforts menés depuis plusieurs années en faveur du renforcement d'une cohérence d'établissement.

Il me semble pour ma part que l'Université a déjà beaucoup œuvré dans ce domaine de la restructuration et obtenu des résultats particulièrement positifs : faut-il rappeler qu'en 2004, pour la première fois en France, ont été regroupées nos trois Facultés de médecine, que la Faculté des sciences humaines et sociales fait l'objet en 2006 d'un ambitieux programme de regroupement sur un seul de nos sites, que la psychologie avait auparavant été regroupée sur un site unique à Boulogne etc.

Depuis sa création jusqu'à nos jours, l'URD a vu le nombre de ses composantes se réduire de 18 à 9 : ce bilan témoigne à lui seul de la forte volonté politique qui a permis ces évolutions et qui va, à court terme, en permettre de nouvelles.

Dans cette recherche de cohérence globale, j'insiste sur la nécessaire clarification du devenir du site des Cordeliers, l'ambiguïté de la situation actuelle nuisant à l'évidence au développement de notre nouvelle Faculté de médecine recomposée.

_ La manière dont « une université développe, organise et met en valeur **son potentiel dans le domaine de la recherche** » est en effet une question d'importance.

Parmi les enjeux identifiés par le CNE, certains méritent commentaires. Dans le domaine de la santé, les liens entre l'URD et les hôpitaux ont paru trop ténus aux yeux des experts. Ce fait indéniable et historique, du fait de l'autonomie partielle des facultés de médecine vis-à-vis de l'Université, devrait

s'estomper avec la nouvelle politique de l'AP-HP, visant à renforcer le rôle de l'Université dans les instances dirigeantes (à titre d'exemple, le Président de l'URD est membre du conseil scientifique de l'AP-HP). De nombreux projets communs, comme la pépinière d'entreprises sur le site de Cochin, le bâtiment recherche de l'Hôpital Européen G. Pompidou et le projet « Imagine » sur le site de Necker devraient encore renforcer ces liens. Cependant, force est de reconnaître que la récente ordonnance de 2005 sur le régime juridique des établissements de santé diminue le rôle du Président de l'Université dans l'élaboration de la convention qui lie les deux établissements. De même, le nouveau statut PUPH des pharmaciens hospitalo-universitaires participera à diminuer le rôle de l'Université.

L'évolution de **la recherche en psychologie cognitive** pose le problème difficile de son interaction avec les neurosciences qui doit logiquement conduire à partager certains plateaux techniques qui ne sont pas situés sur le site de Boulogne, mais sur celui des Saints-Pères, ce qui a l'inconvénient de partiellement séparer recherche et enseignement. Cette question déjà évoquée par le comité de visite en 2001 est devenue incontournable en 2005. En collaboration étroite avec le CNRS, il a été décidé d'une part, que les équipes de psychologie cognitive dont l'interaction avec les neurosciences est cruciale se déplaceront sur le site des Saints-Pères avec pour objectif d'interagir fortement non seulement avec les équipes de neurosciences des Saints-Pères, mais aussi de l'ENS et du Collège de France ; d'autre part, un nouveau projet scientifique, animé par un enseignant-chercheur venu de l'UQAM de Montréal récemment recruté, verra le jour en 2006 sur le site de Boulogne, ce qui devrait permettre une restructuration des équipes restant en place.

Enfin, la restructuration sur le site des Saints-Pères des **sciences humaines et sociales** va regrouper de nombreuses équipes dispersées sur plusieurs sites, permettant une mutualisation des moyens et l'élaboration de projets communs plus aisées.

_ **Au titre de la gouvernance**, les interrogations soulevées à l'occasion du fonctionnement des commissions de spécialistes, si elles s'avèrent particulièrement fondées pour le secteur économie-gestion, ne me paraissent pas pouvoir être systématiquement élargies aux autres disciplines. Le véritable enjeu se situe plus, selon moi, dans la définition d'une véritable politique prévisionnelle de gestion de nos ressources en enseignants-chercheurs, adaptée aux axes majeurs de notre projet politique de développement, en particulier en recherche.

Même si l'URD n'est pas la seule dans ce cas, elle va devoir en effet affronter le départ massif en retraite de ses enseignants-chercheurs, ce qui nécessitera une remise à plat complète de sa cartographie d'emplois. C'est sur cet axe que nous souhaitons prioritairement faire porter nos efforts.

_ En ce qui concerne « **l'ambition internationale** » de l'URD, je souhaiterais nuancer quelque peu le constat opéré par le CNE sur une apparente contradiction entre le discours volontariste de la direction et les moyens mis en œuvre pour le mettre en application.

Ce constat est aujourd'hui largement dépassé : à titre d'exemple, la cellule centrale des relations internationales comprend un chargé de mission enseignant-chercheur à temps complet et 4 emplois IATOS. De même, le budget de fonctionnement indiqué est réducteur et ne rend absolument pas compte de la réalité des crédits effectivement consacrés à ce secteur d'activités. Le budget 2006 devrait par le biais des actions /destinations LOLF, nous procurer une meilleure lisibilité du financement de cette activité, à laquelle nous accordons effectivement la plus grande importance.

_ Enfin, je ne peux qu'être satisfait de toute l'attention accordée par le CNE à la **qualité de la vie étudiante à l'URD**, et en particulier, à tout ce qui est entrepris pour soutenir la participation des étudiants à la vie institutionnelle et à la vie universitaire, en particulier par le développement de l'emploi étudiant à l'intérieur de l'établissement.

En conclusion, il me semble que le rapport établi par le CNE nous conforte dans notre détermination à faire reconnaître notre Université comme une « Université des sciences de l'homme et de la santé », le CNE attirant à juste titre notre attention sur un problème récurrent que nous devons résoudre rapidement : celui du **nom donné à l'Université**. Une doctrine forte en la matière est effectivement nécessaire pour dépasser la pluralité des appellations actuelles et ce choix devra être relayé par une importante campagne de communication.

De fait, les recommandations du CNE constituent pour nous un atout précieux dans la mise en œuvre des grands axes de notre projet quadriennal de développement, et nous ne pouvons que nous féliciter de la concordance des deux démarches- évaluation et contrat.



Jean-François DHAINAUT

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'Université René Descartes - Paris 5 a été placée sous la responsabilité de Michel **Bornancin** et de Claude **Gauvard**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Michel **Levasseur**, président par intérim, et Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Johan **Almqvist**, étudiant, ancien président de l'ESIB (Unions nationales d'étudiants européens) ;

Véronique **Chabbert**, chargée de mission au CNÉ ;

Bruno **Curvale**, chargé de mission au CNÉ ;

Gérard **Duru**, directeur de recherches au CNRS ;

Didier **Ferrier**, professeur de droit des affaires à l'Université Montpellier I ;

Detlev **Ganten**, professeur de médecine, Charité - Universtatsmedizin, Berlin ;

Jean **Goasguen**, professeur de médecine à l'Université Rennes I ;

Jean-Émile **Gombert**, professeur de psychologie à l'Université Rennes II ;

Jean-Louis **Guéant**, professeur de médecine à l'Université Henri Poincaré - Nancy 1.

Raphaël **Decaix** a assuré la mise en page de ce rapport et Nisa **Balourd** la PAO.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Membres du Comité à la date de l'adoption de ce rapport :

Président par intérim : Michel LEVASSEUR

Michel AVEROUS

Paolo BLASI

Michel BORNANCIN

Georges BOULON

Josep BRICALL

Bernard DIZAMBOURG

Claude GAUVARD

Bernard JANNOT

Rose KATZ

Jean-Yves MÉRINDOL

Hélène RUIZ FABRI

Françoise THYS-CLÉMENT

Léo VINCENT

Délégué général : *Jean-Loup JOLIVET*

Directeur de la publication : Jean-Loup Jolivet
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin

La photographie de couverture a été fournie par l'établissement.

Créé par la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur et érigé en autorité administrative indépendante par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, le CNÉ a vocation à évaluer les réalisations des établissements d'enseignement supérieur dans l'accomplissement de leurs missions (formation, recherche, valorisation de la recherche, coopération internationale, etc.). Il porte une appréciation sur les résultats des contrats qu'ils ont conclus et des partenariats qu'ils ont noués, et dresse le bilan de leurs formations doctorales. Le CNÉ dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place, et peut solliciter le concours d'experts extérieurs. Il formule des recommandations propres à amender le fonctionnement des établissements et à renforcer l'efficacité de leurs actions, l'exercice de leur autonomie et la qualité de leurs formations. Ses rapports d'évaluation sont consacrés à un établissement, à un site universitaire, à une discipline ou à un thème. Ils sont rendus publics, tout comme le rapport annuel d'activité et le bilan de synthèse établi tous les 4 ans à l'adresse du Président de la République sur l'état de l'enseignement supérieur.

Le CNÉ comprend 25 membres nommés pour 4 ans par décret en conseil des ministres : 19 représentants de la communauté scientifique, français ou étrangers ; 4 personnalités désignées après avis du Conseil économique et social ; 1 membre du Conseil d'État ; 1 membre de la Cour des comptes.

Comité national d'évaluation
43 rue de la Procession
75015 PARIS
www.cne-evaluation.fr